

**Traitement et catalogage des manuscrits  
contemporains : défis et enjeux.  
L'exemple de la bibliothèque municipale  
d'Albi**

**Volume I**

**Aurélie Delamarre**

Sous la direction de Nicole Le Pottier  
Maître de conférences au département Archives et Médiathèques, Université de  
Toulouse II

# **Traitement et catalogage des manuscrits contemporains : défis et enjeux. L'exemple de la bibliothèque municipale d'Albi**

## **Volume I**

Sous la direction de Nicole Le Pottier

Maître de conférence au département Archives et Médiathèques, Université de Toulouse II

Mémoire effectué lors d'un stage à la bibliothèque municipale d'Albi, sous la direction de Matthieu Desachy, directeur de la bibliothèque.



## ***Remerciements***

Mes remerciements vont à Mme Le Pottier, qui m'a conseillée dans l'élaboration de ce mémoire, m'a apporté un soutien méthodologique et m'a fait bénéficier de sa précieuse connaissance des fonds de manuscrits de la bibliothèque d'Albi.

Je tiens également à remercier M. Desachy qui a encadré mon stage, pour la confiance et l'autonomie qu'il m'a accordées, ainsi que l'ensemble du personnel de la section Tarn et Patrimoine pour son accueil chaleureux et son soutien.

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

## Résumés

Après avoir présenté les fonds, les objectifs et les moyens de la section patrimoniale de la bibliothèque municipale d'Albi, cadre de cette étude, ce mémoire examine les difficultés soulevées par l'hétérogénéité des documents désignés sous les termes de « manuscrits contemporains ». Il évoque les différentes étapes de leur traitement, les problèmes liés à leur catalogage, ainsi que les solutions que peut y apporter l'utilisation des standards de la DTD-EAD.

Bibliothèque municipale (Albi)  
Bibliothèques\*\*Fonds spéciaux\*\*Manuscrits  
Bibliothèques\*\*Fonds spéciaux\*\*Archives  
Catalogage\*\*Manuscrits  
Catalogage\*\*Archives

This report first describes the patrimonial collections, the assignments and means of the public library of Albi, in which this study took place. Then it takes a closer look at the great diversity of documents referred to by the words « contemporary manuscripts » and the difficulties it generates. It also mentions the various stages of their processing, the issue of their cataloguing, and eventually the possible use of the DTD-EAD standards as a way of resolving these difficulties.

Public library (Albi)  
Libraries\*\*Special collections\*\*Manuscripts  
Libraries\*\*Special collections\*\*Archival material  
Cataloging of manuscripts  
Cataloging of archival material

# **Sommaire**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b>  | <b>7</b>  |
| <b>LES MANUSCRITS DE LA MÉDIATHÈQUE D'ALBI</b>                     | <b>9</b>  |
| <b>1. Aperçu général de la section Tarn et Patrimoine</b>          | <b>9</b>  |
| 1.1. Histoire et description de la section                         | 9         |
| 1.1.1 Bref aperçu historique                                       | 9         |
| 1.1.2 Missions et moyens actuels                                   | 10        |
| 1.2. Les fonds anciens et patrimoniaux conservés                   | 12        |
| 1.2.1 Présentation générale  | 12        |
| 1.2.2 Catalogues disponibles                                       | 13        |
| <b>2. Le fonds de manuscrits</b>                                   | <b>15</b> |
| 2.1. Présentation générale   | 15        |
| 2.2. Catalogues disponibles  | 16        |
| 2.2.1 Trois catalogues successifs                                  | 16        |
| 2.2.2 Historique de la cotation                                    | 18        |
| 2.3. Les manuscrits contemporains                                  | 19        |
| 2.3.1 Spécificités des manuscrits contemporains                    | 19        |
| 2.3.2 Politiques et modes d'acquisition actuels                    | 22        |
| <b>LE TRAITEMENT DES MANUSCRITS CONTEMPORAINS CONSERVÉS À ALBI</b> | <b>25</b> |
| <b>1. Difficultés liées à la nature des documents</b>              | <b>25</b> |
| 1.1. Hétérogénéité des fonds traités                               | 25        |
| 1.2. Identifications difficiles                                    | 26        |
| <b>2. Tri et classement du fonds : méthodologie</b>                | <b>28</b> |
| 2.1. Tri des pièces non manuscrites                                | 28        |
| 2.2. Classement des fonds d'archives                               | 30        |

|  |  |           |
|--|--|-----------|
| 2.2.1  | Outils disponibles   | 30        |
| 2.2.2  | Démarche adoptée   | 31        |
| 2.3.   | Traitement des pièces isolées  | 33        |
| 2.4.   | Conditionnement et estampillage  | 34        |
| <b>3.</b>  | <b>Intérêt de la conservation des manuscrits contemporains</b>           | <b>35</b> |
| 3.1.   | Présentation des manuscrits catalogués                                   | 35        |
| 3.1.1  | Les fonds d'archives   | 35        |
| 3.1.1.1  | Fonds Louisa Paulin  | 35        |
| 3.1.1.2  | Fonds Camille Vettard  | 37        |
| 3.1.1.3  | Fonds Emile Jolibois et Adrien Béziat                                    | 39        |
| 3.1.1.4  | Autres fonds   | 41        |
| 3.1.2  | Les autres manuscrits  | 42        |
| 3.2.   | Valeur historique et scientifique de ces manuscrits                      | 44        |
| <b>QUEL CATALOGAGE POUR LES MANUSCRITS CONTEMPORAINS ?</b> |  | <b>46</b> |
| <b>1.</b>  | <b>Complexité de ce type de fonds et conséquences pour le catalogage</b> | <b>46</b> |
| 1.1.   | Conséquences de l'hétérogénéité du fonds                                 | 46        |
| 1.2.   | Choix adoptés pour le catalogage   | 47        |
| 1.3.   | Différents modes de catalogage   | 51        |
| <b>2.</b>  | <b>Un outil informatique adapté : la DTD-EAD</b>                         | <b>52</b> |
| 2.1.   | Impact d'un catalogue papier   | 52        |
| 2.1.1  | Adaptation aux besoins et aux ressources de la bibliothèque              | 52        |
| 2.1.2  | Normes disponibles   | 54        |
| 2.2.   | Adaptabilité aux normes de la DTD-EAD                                    | 56        |
| 2.2.1  | Qu'est-ce que la DTD-EAD ?   | 56        |
| 2.2.2  | Utilisation possible en bibliothèque                                     | 57        |
| 2.2.3  | Un catalogue plus souple d'utilisation                                   | 59        |
| <b>CONCLUSION</b>  |  | <b>61</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b>                                       |  | <b>63</b> |

# Introduction

Lorsqu'on évoque les fonds patrimoniaux, et plus particulièrement les manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques, une des premières images qui vient à l'esprit est celle des livres anciens, et des manuscrits médiévaux richement enluminés. Ces fonds constituent effectivement une part importante des richesses des bibliothèques publiques, mais la valeur patrimoniale d'un document n'est pas uniquement due à son ancienneté. Les fonds de conservation des bibliothèques renferment également des documents beaucoup plus récents, n'ayant parfois que quelques décennies d'existence. Puisque le traitement et le catalogage des livres et des manuscrits anciens sont encore loin d'être achevés de manière générale, on peut supposer que c'est également le cas des documents les plus récents, pour lesquels les difficultés sont plus grandes.

Ainsi, si des normes de catalogage existent pour le livre ancien par exemple, le catalogage des manuscrits n'a pas, lui, fait l'objet d'une normalisation, et ce problème se pose avec d'autant plus d'acuité que l'on se trouve en présence de manuscrits contemporains. En effet, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, certains auteurs ont pris l'habitude, après Victor Hugo, de léguer leurs papiers aux institutions publiques, archives ou bibliothèques. Le traitement de cette masse de documents n'est plus vraiment comparable au catalogage des manuscrits médiévaux, ni même à celui des brouillons d'écrivains de l'époque moderne. Comment classer alors ces fonds hybrides, qui sont plus facilement assimilables à des fonds d'archives qu'à des manuscrits proprement dits ? Comment faire cohabiter au sein d'une même collection des fonds d'archives constitués avec des pièces isolées, brouillons ou lettres, plus proches de la conception traditionnelle du manuscrit ?

Ce mémoire est le fruit d'un stage effectué dans une bibliothèque municipale classée de ville moyenne, Albi, dont les fonds patrimoniaux ne sont pas négligeables et sont représentatifs de l'histoire de la ville et du département. La question théorique du traitement des manuscrits contemporains trouve ainsi ici son illustration concrète. Ce mémoire étudiera donc dans un premier temps la section patrimoniale de la bibliothèque municipale d'Albi, afin de mettre en perspective les fonds conservés par la bibliothèque, les objectifs de sa mission de

conservation et les moyens financiers, humains et matériels dont elle dispose ; il s'attachera ensuite à décrire les méthodes de traitement des manuscrits contemporains et la valeur patrimoniale qui y est liée ; la troisième partie conclura enfin sur le travail de synthèse que constitue le catalogage proprement dit des manuscrits, les difficultés qui en découlent et les nouvelles possibilités offertes par un catalogage informatisé.

# Les manuscrits de la médiathèque d'Albi

## 1. Aperçu général de la section Tarn et Patrimoine

### 1.1. Histoire et description de la section

#### 1.1.1 Bref aperçu historique

La médiathèque Pierre-Amalric d'Albi est aujourd'hui une bibliothèque municipale classée. Même s'il s'agit d'une bibliothèque de taille modeste, dans une ville moyenne de cinquante mille habitants, la valeur de ses fonds patrimoniaux n'est donc pas négligeable, et la mission de conservation de la bibliothèque est ancienne. Ses origines sont à chercher dans le dépôt rattaché à l'École centrale du Tarn et alimenté par les confiscations révolutionnaires, à partir de 1797, qui devient bibliothèque municipale en 1803. Le rôle du premier bibliothécaire, Jean-François Massol, est déterminant, puisqu'il parvient à enrichir les fonds de sa bibliothèque en pratiquant des échanges d'ouvrages conservés en double avec d'autres bibliothèques de la région ou des libraires, et qu'il réussit à faire entrer à la bibliothèque les ouvrages du cardinal de Bernis, qui avaient pendant un temps échappé aux confiscations révolutionnaires.

Cette première bibliothèque est donc avant tout une bibliothèque d'étude. En 1881, on lui rattache une bibliothèque populaire, destinée à encourager la lecture et l'instruction chez les couches populaires de la population d'Albi, mais la distinction entre les deux bibliothèques, destinées à des publics différents, persiste. En 1892, les fonds s'enrichissent encore de la bibliothèque de l'amiral de Rochemore, bibliophile et homme politique albigeois qui lègue à la ville non seulement ses livres, mais également son hôtel particulier, destiné à les abriter, et qui accueille la bibliothèque municipale jusqu'en 2001. Jusqu'à l'ouverture de la médiathèque, la distinction entre la section Études et la section Prêts est encore

très nette. La création de quatre sections à l'intérieur du nouvel établissement (Adultes, Jeunesse, Arts et Tarn et Patrimoine) rend cette distinction moins visible, mais la section Tarn et Patrimoine est bien l'héritière de cette ancienne bibliothèque d'Études.

#### 1.1.2 Missions et moyens actuels

La section Tarn et Patrimoine a pour vocation la conservation du fonds patrimonial, qui comprend à la fois les ouvrages anciens et patrimoniaux. La bibliothèque de l'amiral de Rochemore représente une partie importante et prestigieuse de ce fonds. Elle a également pour mission la conservation du fonds local, consacré essentiellement au Tarn. Cette mission implique notamment les acquisitions systématiques et exhaustives, dans la mesure du possible, de tous les ouvrages paraissant actuellement édités par une maison d'édition tarnaise, ou traitant du Tarn (géographie, histoire, économie...) ou de personnages célèbres, dans tous les domaines, étant nés ou ayant vécu dans le département.

La section dispose d'une grande salle de lecture particulière, dont la décoration tranche avec le reste des bâtiments<sup>1</sup>, comme pour marquer la spécificité des missions de cette section. Les lecteurs peuvent y consulter des usuels concernant les fonds anciens et patrimoniaux et le fonds local, ainsi que le catalogue du fonds local, disponible sur fichier manuel. La médiathèque dispose de magasins généraux, où les ouvrages sont rangés par ordre d'arrivée. Les ouvrages les plus anciens sont donc disponibles dans le premier magasin général : le fonds ancien n'est donc pas distinct clairement du fonds général, ce qui crée une certaine confusion. Pour éviter cette confusion et distinguer plus facilement le fonds ancien et patrimonial du fonds général, les ouvrages anciens et patrimoniaux acquis actuellement sont rangés en réserve. Les ouvrages du fonds local sont également rangés dans le magasin général, mais ils forment un ensemble à part. Le magasin de la réserve dépend lui aussi de la section Tarn et Patrimoine.

---

<sup>1</sup> La salle possède un parquet et des rayonnages en bois, et son mobilier ainsi que quelques éléments de décoration proviennent de l'ancienne bibliothèque, alors que le reste de la médiathèque comprend du mobilier neuf, est moqueté et présente une architecture où le verre et le béton sont majoritaires.

Le personnel de la section se compose d'un assistant qualifié, qui en est le responsable, d'un agent qui assure l'accueil du public et certaines tâches d'équipement, et de deux agents qui assurent l'entretien, la restauration et parfois la reliure des ouvrages. Le directeur de la bibliothèque, en tant que conservateur d'État, est également chargé de la conservation et de la mise en valeur du fonds ancien et patrimonial conservé à Albi. Il se charge des acquisitions exceptionnelles, qui concernent essentiellement des livres anciens, des ouvrages de bibliophilie et des manuscrits, ainsi que de la mise en valeur des collections, qui passe notamment par des expositions. Un budget d'acquisitions ordinaires est prévu pour le fonds local (monographies et revues). Quant aux acquisitions du fonds patrimonial, elles sont exceptionnelles et souvent onéreuses, puisqu'elles concernent des ouvrages anciens ou prestigieux, et dépendent d'un budget à part, très variable. Certaines acquisitions doivent recevoir l'aval de la mairie avant d'être effectives, d'autres dépendent de subventions accordées par la Direction du Livre et de la Lecture. En outre, la bibliothèque dispose d'une régie d'avance, qui permet d'effectuer les achats les plus urgents, notamment chez les libraires d'ancien, en évitant les lenteurs des procédures administratives.

Une association locale joue un rôle financier non négligeable de soutien des acquisitions exceptionnelles de la bibliothèque. Il s'agit de la Société des Amis des Bibliothèques d'Albi (SABA), fondée dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, qui s'est notamment donné pour but de participer à l'accroissement des collections patrimoniales des bibliothèques d'Albi, et qui acquiert régulièrement des ouvrages dont elle fait don à la bibliothèque. Lors des dernières années, la SABA a surtout permis l'acquisition d'ouvrages de bibliophilie<sup>2</sup>, mais son soutien financier se reporte actuellement sur des imprimés ou des manuscrits liés à l'histoire du Tarn ou à des écrivains locaux<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> La médiathèque possède par exemple grâce à la SABA l'ouvrage de Guillaume Apollinaire, *Le bestiaire ou cortège d'Orphée*, Paris, 1965, illustré par Lorjou, ou le texte de Jean Giraudoux, *Le sport*, Paris, 1962, illustré par Dunoyer de Segonzac.

<sup>3</sup> Ainsi l'incunable *Decisiones rotae romanae...*, imprimé à Albi vers 1478 et un exemplaire des *Œuvres complètes* du cardinal de Bernis, imprimé à Londres en 1779 en deux volumes, sont-ils entrés dans les collections de la bibliothèque grâce au soutien financier de la SABA. Ces ouvrages, ainsi que ceux cités dans la note précédente, ont fait partie des livres exposés au Salon du livre ancien d'Albi en octobre 2003.

## **1.2. Les fonds anciens et patrimoniaux conservés**

### 1.2.1 Présentation générale

La médiathèque d'Albi possède des fonds anciens importants, encyclopédiques, mais à dominante essentiellement historique et religieuse. Ceci n'a rien d'étonnant puisque les premiers dépôts de livres ont été constitués, à la Révolution, par les confiscations révolutionnaires qui avaient massivement eu lieu dans les établissements ecclésiastiques. Ces fonds anciens sont régulièrement enrichis par des dons et legs de bibliothèques privées, notamment depuis le XX<sup>e</sup> siècle :

- En 1921, le sénateur du Tarn Hippolyte Savary donne à la bibliothèque municipale sa bibliothèque personnelle, essentiellement littéraire.
- En 1961, le docteur Cuq lègue à la bibliothèque pas moins de douze mille ouvrages de médecine, mais aussi de mycologie et d'occitan.
- En 1966, la bibliothèque reçoit le legs de M. Cayrou, composé d'ouvrages des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles sur la langue et la littérature latine et sur l'enseignement des lettres.
- En 2003, au cours de mon stage, la fondation religieuse du Bon Sauveur, qui a créé un établissement scolaire et un hôpital psychiatrique toujours en activité à Albi, a donné à la bibliothèque municipale une partie de sa bibliothèque comportant majoritairement des ouvrages de théologie et de spiritualité.

Les ouvrages les plus précieux et rares du fonds patrimonial sont conservés à la réserve, dont le but est de regrouper dans un magasin particulier protégé les ouvrages de grande valeur : manuscrits, incunables et ouvrages du XVI<sup>e</sup> siècle, ouvrages de bibliophilie ou comportant des reliures remarquables, documents iconographiques, ainsi que la bibliothèque de l'amiral de Rochemore léguée à la ville d'Albi.

Le fonds Rochemore est un des fonds remarquables de la bibliothèque municipale d'Albi, d'abord par son ampleur, puisqu'il compte en effet plus de douze mille imprimés du XVIII<sup>e</sup> siècle et antérieurs à cette date, et une centaine de

manuscrits, mais surtout par sa valeur. L'amiral de Rochemondieu a en effet rassemblé un grand nombre de récits de voyages et d'ouvrages de géographie illustrés, un fonds important de littérature française et étrangère (dont certains livres en alphabets non-latins) et de philosophie, et des livres rares comme la première édition des *Prophéties* de Nostradamus imprimée à Lyon en 1555. La bibliothèque de Rochemondieu est également celle d'un amateur de reliures, puisqu'elle contient de nombreuses reliures remarquables du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup>, armoriées ou dues à des relieurs prestigieux. Parmi les manuscrits de Rochemondieu, il faut également citer un des plus beaux manuscrits de la bibliothèque, le *Livre des échecs*<sup>4</sup> de Jacques de Cessole.

La bibliothèque de Rochemondieu est l'un des plus beaux fonds conservés à la médiathèque, mais celle-ci conserve également dans sa réserve plus de trois cent incunables ou livres du XVI<sup>e</sup> siècle, dont deux exemplaires d'incunables imprimés à Albi même, et de nombreux ouvrages de bibliophilie ancienne (par exemple les reliures provenant de la bibliothèque du cardinal de Bernis) ou contemporaine (notamment des livres d'artistes), des éditions tarnaises de toutes époques, ainsi que des collections d'estampes et de portraits de figures locales, et de cartes et plans.

### 1.2.2 Catalogues disponibles

Si la médiathèque possède effectivement, comme on l'a vu, des collections anciennes et patrimoniales conséquentes, elles sont par contre peu mises en valeur et en particulier assez mal signalées dans des catalogues. Avant 1998, la bibliothèque n'était pas informatisée, et le catalogage des ouvrages était encore manuel. Ces catalogues sont aujourd'hui encore à la disposition du public sous forme de fichiers. Il existe ainsi un catalogue du fonds général classé par auteur, qui répertorie tous les ouvrages entrés à la bibliothèque avant 1998 : il répertorie ainsi tous les ouvrages qui étaient destinés à la lecture publique, mais aussi les ouvrages des fonds anciens et patrimoniaux. La confusion entre les ouvrages du fonds général et ceux des fonds anciens et patrimoniaux, déjà présente dans les

---

<sup>4</sup> Bibliothèque municipale d'Albi, ms. 104 Rochemondieu.

magasins, se retrouve donc également dans le catalogue. On trouve également dans la salle Tarn et Patrimoine un fichier regroupant les notices de tous les ouvrages du fonds local entrés à la bibliothèque avant 1998. Il s'agit d'un fichier mêlant les entrées auteur et matière, qui est encore très utilisé par les lecteurs de la salle Tarn et Patrimoine. Le fonds Rohegude a également fait l'objet d'un catalogage sur fichier. Il en est de même pour le fonds Cuq.

Le catalogue de la bibliothèque a été informatisé en 1998. Tous les ouvrages entrés depuis cette date sont donc catalogués indifféremment sur la même base de données : on ne retrouve plus la distinction entre fonds local et fonds général. Les ouvrages anciens ou patrimoniaux acquis depuis cette date sont eux aussi catalogués sur cette base, mais ce type d'acquisition reste rare. Pour le moment, les fonds entrés à la bibliothèque avant 1998 n'ont pas fait l'objet d'une rétroconversion : c'est pourquoi les fichiers restent encore nécessaires. Un projet de rétroconversion est cependant à signaler, puisque le fonds Rohegude, compte tenu de son intérêt et de son originalité, est actuellement en cours de rétroconversion. Trois personnes effectuent ce travail et réalisent des notices complètes livre en main, qui seront versées au Catalogue Collectif de France. Du fait du mode de catalogage du reste des fonds anciens et patrimoniaux, il s'agira du seul fonds signalé dans le CCFr pour la bibliothèque municipale d'Albi, alors que les fonds qu'elle conserve sont beaucoup plus nombreux.

Il faut encore signaler que quelques fonds n'ont pas encore été catalogués : il s'agit par exemple des fonds iconographiques (estampes et cartes et plans), des derniers ouvrages entrés à la réserve, ainsi que de certains fonds particuliers.

## 2. Le fonds de manuscrits

### 2.1. Présentation générale

La réserve renferme également le fonds de manuscrits de la bibliothèque municipale. Outre les manuscrits contemporains que j'ai eu à cataloguer au cours de mon stage et qui seront étudiés de manière plus détaillée ultérieurement, La bibliothèque possède plus de cent soixante-dix manuscrits déjà catalogués, médiévaux et modernes. Les manuscrits médiévaux proviennent en majorité des établissements ecclésiastiques dont les fonds ont été confisqués à la Révolution : collège des Jésuites, couvents d'Albi et surtout chapitre cathédral.

Les manuscrits les plus anciens proviennent du chapitre cathédral d'Albi, qui possédait notamment une belle collection canonique. Le manuscrit le plus ancien conservé à Albi date en partie du VII<sup>e</sup> siècle. Sa valeur vient du fait qu'il contient une carte du monde tel qu'on se le représentait au haut Moyen Age<sup>5</sup>. La bibliothèque possède également des manuscrits contenant des notations musicales très anciennes, notamment un antiphonaire datant du IX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Albi a également été le siège d'un scriptorium, du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, qui a eu une production importante, dont la bibliothèque a la chance de conserver encore quelques exemples<sup>7</sup>. L'intérêt de ces manuscrits réside en particulier dans leur enluminure, puisqu'elle est caractéristique d'un véritable « style albigeois », c'est-à-dire d'initiales ornées sur des fonds de couleur sombre, aux décors d'entrelacs réservés. Le fonds de manuscrits comporte également des manuscrits plus tardifs, dont le remarquable exemplaire de la *Géographie* de Strabon<sup>8</sup> traduite du grec par Guarino de Vérone et illustrée d'initiales ornées et de deux miniatures pleine page, par un artiste proche des ateliers de Mantegna ou Bellini. L'intérêt de ce manuscrit réside d'abord dans son contenu, puisqu'il s'agit de la première traduction de Strabon en latin, ce qui inscrit pleinement ce texte dans l'histoire de la Renaissance et de l'humanisme italien. Il réside également dans sa décoration, puisque c'est l'un des

---

<sup>5</sup> Bibliothèque municipale d'Albi, ms. 29.

<sup>6</sup> Bibliothèque municipale d'Albi, ms. 44.

<sup>7</sup> Bibliothèque municipale d'Albi, mss. 3, 5, 6 par exemple.

<sup>8</sup> Bibliothèque municipale d'Albi, ms. 77.

premiers textes à contenir pour initiales ornées des majuscules en relief inspirées de l'épigraphie latine, et que ses miniatures mettent en scène le traducteur du texte, son mécène et son destinataire, le roi René de Provence, ce qui permet de retracer l'histoire du manuscrit. Celui-ci a vraisemblablement été amené à Albi par le cardinal d'Amboise, qui en a été l'évêque à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Ce manuscrit a notamment été prêté pour des expositions en Italie et aux États-Unis : c'est un témoin capital de l'histoire de la Renaissance et de l'humanisme italien, tant sur le plan intellectuel qu'artistique.

Le fonds de manuscrits déjà catalogués comporte également des manuscrits modernes, acquis par le premier bibliothécaire, Jean-François Massol, mais également tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces manuscrits se rapportent généralement à l'histoire locale d'Albi ou du Tarn, et ils ont été soit achetés, soit légués ou donnés par leurs auteurs à la bibliothèque. Ainsi, si ce premier fonds de manuscrits reste modeste par sa taille (environ cent soixante-dix ouvrages), il n'en est pas moins riche de sa diversité, de la richesse individuelle de chaque manuscrit et surtout du fort ancrage local de l'ensemble : la plupart des ouvrages est en effet reliée d'une manière ou d'une autre à l'histoire de la région, et sa conservation à Albi même en renforce la valeur.

## **2.2. Catalogues disponibles**

### 2.2.1 Trois catalogues successifs

La première partie du fonds de manuscrits, qui vient d'être évoquée, est cotée et a déjà fait l'objet d'un catalogage au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les manuscrits que la bibliothèque d'Albi possédait à cette époque figurent en effet dans le premier volume du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* paru en 1844<sup>9</sup>. Il s'agit des cent deux premiers volumes du fonds. Ce catalogue étant rédigé en suivant l'ordre alphabétique des villes possédant des fonds de manuscrits dans leur bibliothèque municipale, la bibliothèque d'Albi a été l'une des premières recensées, et il a fallu rédiger un

---

<sup>9</sup> *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, tome premier, Paris : Imprimerie nationale, 1844, p. 481-498.

complément à ce catalogue lorsque le dernier volume de ce *Catalogue général* a été imprimé, environ soixante ans plus tard<sup>10</sup>. Ce complément concerne seulement neuf cotes, les cotes 103 à 111. Quelques années plus tard, en 1906, le bibliothécaire alors responsable de la bibliothèque municipale, Prosper Masson, publie un complément à ces deux premiers catalogues<sup>11</sup>, lorsqu'il s'aperçoit qu'un certain nombre de manuscrits a été oublié dans cette première phase de catalogage, et que les manuscrits les plus récemment acquis n'y figurent pas non plus. Son *Complément* décrit les manuscrits cotés 112 à 170.

Les notices de ces catalogues sont en général sommaires, sauf pour les manuscrits exceptionnels les plus précieux de la bibliothèque, tels que le ms. 29 datant en partie du VII<sup>e</sup> siècle, qui renferme une carte du monde. Ces notices donnent brièvement le titre du manuscrit, sa date de rédaction, la nature de son support et de sa reliure, et éventuellement quelques indications sur son contenu, qui tiennent la plupart du temps en quelques lignes. Les notices du *Complément* rédigées par Prosper Masson sont un peu plus détaillées, notamment parce que leur auteur est le bibliothécaire responsable des manuscrits et qu'il connaît mieux leur histoire. Néanmoins, ces notices ne répondent plus aux usages actuels de catalogage de manuscrits, qui sont par exemple en vigueur au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, pour les catalogues publiés actuellement : les manuscrits sont décrits de manière beaucoup plus approfondie, qu'il s'agisse de leur contenu intellectuel ou de leur aspect matériel.

Depuis le catalogue de Prosper Masson en 1906, aucun catalogue des manuscrits n'a été publié. Un catalogue manuscrit assez sommaire a été tenu à jour jusqu'aux années 1990, dans l'ordre d'enregistrement des pièces acquises par la bibliothèque, et pour les manuscrits acquis après cette date, on ne dispose d'aucun document.

---

<sup>10</sup> *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, tome XL, supplément, tome 1, Paris : Plon-Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1902, p. 86-87.

<sup>11</sup> Prosper Masson, *Complément au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Albi*, tiré-à-part de la Revue du Tarn, 1906.

### 2.2.2 Historique de la cotation

Le travail que j'ai effectué pendant mon stage à Albi n'a pas porté sur les fonds de manuscrits déjà catalogués, et leur cotation ne rentre pas à proprement parler dans le cadre de ce mémoire. Cependant, la complexité du système des cotes de ces manuscrits a eu quelques incidences sur ma tâche.

L'histoire de la cotation des manuscrits de la bibliothèque d'Albi est en effet assez compliquée, et il m'a fallu en comprendre tout l'historique pour pouvoir cataloguer les manuscrits plus récents. Les manuscrits que possédait la bibliothèque étaient en effet déjà cotés lorsque l'entreprise du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* a vu le jour : les cotes données dans cette publication ne sont pas celles que la bibliothèque avait elle-même attribuées à ses manuscrits, et dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on connaissait donc une double cotation<sup>12</sup>. Ensuite, une recotation de l'ensemble du fonds est intervenue après la parution du *Complément* de Prosper Masson. Le désavantage de cette recotation réside dans le fait qu'elle a concerné les manuscrits cotés 1 à 176, les derniers ayant été acquis après la parution du *Complément*, et ne figurant donc dans aucun des catalogues imprimés ! Il faut également savoir que lors de cette recotation, certains manuscrits ont été regroupés sous une seule cote, d'autres ont été séparés pour former plusieurs ensembles, d'autres encore ont disparu... Ainsi, après cette recotation, les manuscrits ont été cotés de 1 à 173. Il existe une table de concordance, qui permet d'identifier un manuscrit à partir de la cote donnée dans le *Catalogue général*, mais cette triple cotation a provoqué quelques irrégularités dans le classement actuel des manuscrits :

- Compte tenu de la recotation du fonds, les cotes 174, 175 et 176 ne sont plus attribuées.
- Les cotes 42 et 139 (2) ne correspondent aujourd'hui à aucun document. Les manuscrits correspondants, perdus pendant un temps, ont été retrouvés lors de mon stage et sont actuellement cotés 327 et 328 (1).

---

<sup>12</sup> Les cotes de manuscrits données dans ce présent mémoire sont cependant celles du *Catalogue général*, qui fait toujours référence.

- La cote 88 ne correspond aujourd'hui à aucun document. Il s'agit du tome II du ms. 75, qui en avait été séparé pendant un temps. Les deux tomes sont aujourd'hui regroupés sous la cote 75.
- La cote 116 ne correspond aujourd'hui à aucun document. Le manuscrit correspondant est actuellement coté 128 bis.
- Certains manuscrits, dont les cotes sont comprises entre 1 et 170 suite à la recotation du fonds, n'ont pas été décrits dans les catalogues imprimés. Il s'agit des manuscrits actuellement cotés 55, 56, 64, 98 (1), 98 (2) et 98 (3). Pour compléter au maximum les catalogues imprimés, des notices sommaires de ces manuscrits précèdent le catalogue des manuscrits 177 à 463.

Cette évocation des lacunes dans le classement des manuscrits, même si elle peut sembler accessoire dans le cadre de mon travail, permet cependant de comprendre pourquoi le catalogue des manuscrits 177 à 463, que j'ai rédigé, prend la suite exacte des catalogues imprimés, alors qu'il semble y avoir une lacune entre les manuscrits 170 et 177.

### **2.3. Les manuscrits contemporains**

#### 2.3.1 Spécificités des manuscrits contemporains

Les manuscrits que j'ai eu à traiter au cours de mon stage sont totalement différents des manuscrits déjà décrits dans les catalogues cités précédemment. Il s'agit de manuscrits datant de l'époque moderne et contemporaine, et même dans leur majorité du XX<sup>e</sup> siècle, et c'est ce qui fait toute leur spécificité, et qui rend plus difficile leur classement et leur catalogage. En effet, les manuscrits rédigés à l'époque médiévale, qui constituent la majorité des fonds de manuscrits déjà catalogués de la bibliothèque d'Albi, ont pour but de transmettre un texte déjà établi, et peuvent être considérés comme un état définitif de ce texte, ce qui suppose des brouillons préalables et une présentation soignée. Avec l'invention de l'imprimerie, le statut du manuscrit change : c'est désormais le texte imprimé qui est porteur de l'état final du texte. Le texte manuscrit, sauf exception, n'est plus nécessairement destiné à être diffusé et lu par tous. La forme même des textes

change. Le manuscrit n'est plus l'état définitif du texte, et peut être rédigé avec moins de soin : il est alors considéré comme le brouillon ou « l'original » du texte imprimé.

Avec le développement de l'imprimerie et des nouveaux moyens de reproduction et de diffusion de l'écrit au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, le statut du manuscrit se modifie encore, pour en devenir même incertain. D'une part, le manuscrit peut en effet dans certaines circonstances être défini comme l'état « non publié » d'un texte, ce qui a pour conséquence de classer comme manuscrits des textes dactylographiés. Inversement, la dimension autographe de textes écrits par des personnes célèbres prend de plus en plus de valeur, ce qui conduit à considérer comme manuscrits, et à conserver en tant que tels, des pièces qui n'ont pas été écrites dans le but d'être publiées, et qui n'ont parfois aucun rapport avec l'activité intellectuelle ou artistique de leur auteur. On s'intéresse également de plus en plus au contexte intellectuel de création d'une œuvre, et non plus au simple résultat : la conservation des brouillons et des documents de travail d'un auteur devient nécessaire à la compréhension de l'œuvre même. Ainsi, dans le cas d'un écrivain, on ne souhaite pas seulement conserver l'ensemble de son œuvre imprimé et les brouillons manuscrits correspondants, mais également tous les écrits autographes de cet écrivain et toute la documentation dont celui-ci s'est entouré. Les bibliothèques en viennent ainsi à conserver les archives littéraires d'un auteur, et parfois même ses archives personnelles, qui peuvent également éclairer son œuvre.

Aussi la définition même de la notion de manuscrit s'est-elle considérablement enrichie, au point qu'on hésite parfois sur le mot à employer : les termes *manuscrits*, *papiers*, *archives* semblent parfois flous et sont bien difficiles à distinguer les uns des autres. On peut néanmoins discerner trois grands types de manuscrits conservés en bibliothèque<sup>13</sup>, qui appellent chacun un traitement particulier :

---

<sup>13</sup> Cette typologie ne prétend pas à l'exhaustivité, mais reflète plutôt l'état des manuscrits conservés à Albi.

- Les **brouillons** correspondent à la conception traditionnelle du manuscrit. Il peut s'agir de la première version ou de versions intermédiaires d'un œuvre littéraire, historique, scientifique... Ces manuscrits peuvent se présenter comme des copies mises au propre du texte, ou comme de véritables brouillons comportant de nombreuses corrections. Ce type de manuscrit peut ne pas être véritablement écrit à la main, puisqu'on y inclut également des textes dactylographiés, pour lesquels le néologisme *tapuscrit* a été créé ! Ces manuscrits sont à considérer comme des entités indépendantes les unes des autres ; ils sont cependant de plus en plus rares depuis que l'intérêt se porte aussi sur le contexte de la création et non plus seulement sur son seul résultat. C'est pourquoi les brouillons sont de plus en plus inclus dans la deuxième catégorie de manuscrits conservés en bibliothèque :
- Les **fonds d'archives** privées, qui peuvent être constitués de pièces se rapportant exclusivement ou presque à l'activité d'écriture de leur producteur, ou au contraire rassembler des archives plus personnelles. On peut trouver dans ces fonds d'archives, qui sont considérés comme des « manuscrits » en bibliothèque, des pièces imprimées, qu'il faut pourtant conserver avec les pièces véritablement manuscrites si l'on suit le principe de respect des fonds. L'intérêt de ce type de manuscrit réside non seulement dans la somme des informations que l'on peut recueillir dans chacune des pièces qui constituent le fonds, mais également dans la cohésion même du fonds d'archives. Il ne faut donc pas considérer chaque pièce comme une unité, mais comme la partie d'un tout. Les archives demandent donc un traitement différent des brouillons isolés.
- La **correspondance** envoyée et parfois reçue par un auteur donné. C'est ici que la dimension autographe des documents prend toute sa valeur. Ce n'est plus seulement le contenu intellectuel du manuscrit qui importe, mais également le fait qu'il ait été écrit par une personne donnée. Parfois c'est même le prestige de son auteur qui fait le seul intérêt de sa conservation, le contenu intellectuel du document pouvant

être sans valeur. Selon les cas, une seule lettre peut être considérée comme une unité, ou bien c'est l'ensemble de la correspondance qui sera prise en compte.

### 2.3.2 Politiques et modes d'acquisition actuels

Compte tenu des diverses formes que peuvent prendre les manuscrits contemporains, leurs modes d'acquisition et leurs statuts au sein de la bibliothèque sont également multiples.

Le mode d'acquisition le plus fréquent et celui pour lequel la bibliothèque est à l'origine de la démarche est bien évidemment l'achat. Celui-ci peut se faire directement chez les libraires ou les bouquinistes, à l'initiative du conservateur, ou après lecture des catalogues envoyés par les libraires. Les libraires eux-mêmes peuvent directement signaler des pièces intéressantes à la bibliothèque, lorsque des liens personnels se sont établis et que les libraires connaissent la politique de conservation de la bibliothèque. Les bibliothèques peuvent également acheter des manuscrits en vente publique, en ayant recours ou non à la pratique de la préemption. Ainsi la bibliothèque municipale d'Albi a acquis en 1991 un important lot de lettres de Jean-François Galaup de Lapérouse, natif d'Albi, et de membres de sa famille lors de la vente des papiers de l'un de ses descendants<sup>14</sup>. Si l'achat d'un ou de plusieurs manuscrits revêt une importance particulière pour la bibliothèque, parce que ces pièces viennent compléter des fonds existants ou parce que les manuscrits ont un lien géographique avec la bibliothèque, la Direction du Livre et de la Lecture peut participer à l'achat de ces manuscrits, en versant une subvention égale à la moitié de la somme nécessaire. Cette subvention n'est toutefois perçue qu'après l'achat définitif des pièces. La bibliothèque d'Albi a par exemple bénéficié de ce type de subvention en 1983, lorsqu'elle a acquis l'état des équipages de la *Boussole* et de l'*Astrolabe* (navires ayant participé au dernier voyage de Lapérouse en 1785) rédigé de la main de Lapérouse<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Vente Hérold, 1991. Bibliothèque municipale d'Albi, mss. 382 (2) à 382 (12) et 382 (14) ; mss. 384 (1) et (2).

<sup>15</sup> Bibliothèque municipale d'Albi, ms. 383. Ces manuscrits ainsi que de ceux cités en note 14 seront décrits dans la deuxième partie de ce mémoire.

Une bibliothèque municipale peut également recevoir des dons, datations, donations, legs ou des dépôts en provenance d'une personne physique ou morale. Dons, datations, donations et legs sont distincts des dépôts, puisque les dépôts sont révocables et la propriété des documents reste au déposant. La bibliothèque n'en dispose pas librement, et doit notamment avoir l'autorisation du dépositaire pour communiquer et exposer les documents. Malgré ces inconvénients, les dépôts peuvent être intéressants pour une bibliothèque lorsqu'ils complètent ses collections propres. La bibliothèque d'Albi est ainsi dépositaire de deux fonds, appartenant à deux associations, dont l'intérêt pour l'histoire locale n'est pas négligeable<sup>16</sup>. Dans le cas d'un don, d'une donation ou d'un legs, les documents appartiennent en propre à la bibliothèque. Une donation est un acte notarié, un legs s'effectue par disposition testamentaire, une dation permet à un héritier de régler des frais de succession en cédant à l'Etat des objets ou documents de valeur faisant partie de cette succession. Le don est un acte simple, qui ne nécessite pas de document écrit, même si généralement, une lettre explicitant ce don accompagne les pièces données à la bibliothèque. La bibliothèque d'Albi ne possède pas de manuscrits provenant de donations, de datations ou de legs ; par contre, les manuscrits issus de dons sont très nombreux. Il peut s'agir de fonds entiers, ou de simples documents de quelques pages, souvent des articles que leurs auteurs souhaitent ne pas voir oubliés. Une bibliothèque peut tout à fait refuser un don ou un dépôt si elle considère que les documents concernés n'ont pas de rapport avec les fonds qu'elle conserve déjà, ou qu'ils n'ont pas d'intérêt particulier pour la bibliothèque. Il faut noter que les dons et dépôts sont une pratique de plus en plus courante en ce qui concerne les manuscrits contemporains : depuis le legs de Victor Hugo à la Bibliothèque nationale, de nombreux auteurs souhaitent laisser une trace de leur œuvre en ayant la garantie que celle-ci sera conservée dans de bonnes conditions et restera accessible aux chercheurs.

Depuis quelques années, la politique d'acquisition de la bibliothèque d'Albi, en ce qui concerne les manuscrits contemporains, se concentre sur les manuscrits liés à l'histoire locale de la ville ou du département. De manière

---

<sup>16</sup> Il s'agit des manuscrits Lapérouse déposés par l'Association Lapérouse (mss. 387 à 396) et du fonds Louisa Paulin déposé par l'Association des Amis de Louisa Paulin (mss. 405 à 422). Ces manuscrits seront décrits dans la deuxième partie de ce mémoire.

générale, elle n'a ni les moyens ni la vocation d'acquérir des manuscrits prestigieux, de valeur nationale, mais a pour mission de conserver les œuvres d'auteurs locaux, moins connus et dont les textes risquent pour cette raison même de disparaître plus facilement. Elle conserve également les autographes de personnages issus du Tarn ayant eu un destin national, ou ayant tenu dans le département un rôle notable. Ces dernières années, aucun don ou dépôt d'importance n'a été effectué. Compte tenu du coût de telles acquisitions, les achats de manuscrits autographes sont également rares, mais la bibliothèque a cependant acquis en 2003 plusieurs lettres autographes, du cardinal de Bernis, évêque d'Albi en 1764, d'Henri Lacordaire, directeur de l'école de Sorèze, dans le sud du département, en 1854, et de Maurice de Guérin, poète français du XIX<sup>e</sup> siècle né dans le Tarn<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Respectivement mss. 301 (4), 301 (21), (22), (23), et 301 (17).

# **Le traitement des manuscrits contemporains conservés à Albi**

## **1. Difficultés liées à la nature des documents**

### **1.1. Hétérogénéité des fonds traités**

La première étape d'un catalogage de manuscrits consiste à identifier les pièces à traiter. Cette identification passe d'abord par une bonne connaissance du fonds à cataloguer, permise par un premier inventaire des pièces concernées. Ce premier travail a été rendu difficile par la très grande hétérogénéité du fonds. Il est même incorrect de parler du « fonds » des manuscrits contemporains d'Albi avant son catalogage, tant les documents que j'ai été amenée à trier et cataloguer sont divers et ne forment pas un ensemble homogène. D'abord, puisqu'un catalogue manuscrit des acquisitions de la bibliothèque a été tenu à jour jusqu'aux années 1990, comme il a été indiqué dans la première partie de ce mémoire, on peut supposer que les manuscrits non traités ont été acquis après cette date. Or, après un premier examen de ces pièces, il s'est avéré que beaucoup de ces manuscrits étaient conservés à la bibliothèque depuis bien plus longtemps, certains étant même dans les murs de l'hôtel Rohegude avant son ouverture au public en tant que bibliothèque. Ces manuscrits ont vraisemblablement été mis de côté, dans les anciens bâtiments, et c'est pourquoi ils ont été oubliés lors des différentes campagnes de catalogage. Le déménagement des collections de l'ancien hôtel Rohegude à la médiathèque actuelle, il y a trois ans, a eu pour avantage de permettre de reprendre connaissance de ces pièces, qui ont été intégrées à l'ensemble des manuscrits non catalogués.

Outre cette première difficulté, l'ensemble des documents qui m'ont été présentés comme des manuscrits était également de nature très diverse, et une partie seulement de ces pièces étaient réellement des manuscrits. En effet, sans doute suite aux perturbations provoquées par le déménagement, beaucoup de

documents non manuscrits se sont trouvés mêlés aux véritables manuscrits : j'ai en effet recensé dans cet ensemble un certain nombre de documents iconographiques (gravures, photographies...), mais également beaucoup d'imprimés anciens ou non, tels que des placards, des périodiques, des libelles, des ordonnances royales ou épiscopales, des plaquettes littéraires ou encore des tirés à part, pour la plupart imprimés entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles. D'autres pièces encore, qu'on peut qualifier de manuscrits dans la mesure où elles sont effectivement écrites à la main, n'avaient pourtant pas vraiment leur place dans des fonds de manuscrits et devaient plutôt être considérées comme des documents d'archives administratives.

Enfin, la particularité de cet ensemble qui m'a posé par la suite le plus de difficultés de traitement et de catalogage est, d'une manière générale, sa dualité. En effet le fonds de manuscrits contemporains de la bibliothèque d'Albi est constitué de deux grands types de documents très différents, les brouillons et les correspondances d'une part, et les fonds d'archives, de taille très variable, d'autre part. Brouillons et correspondances doivent être considérés comme des pièces isolées, indépendantes les unes des autres. S'ils ne nécessitent pas véritablement de classement, le travail d'identification doit être approfondi, et le catalogage détaillé pour chaque pièce. En revanche, les fonds d'archives sont en général plus facilement identifiables, mais chaque fonds demande un classement interne, qui donne sa valeur à l'ensemble tout autant que la description des pièces, qui n'est pas obligatoirement aussi détaillée que dans le cas de pièces isolées : en effet, dans le cas d'un fonds d'archives, c'est aussi l'appartenance d'une pièce à un ensemble plus important qui lui donne sens. Ces deux types de manuscrits demandent donc deux types de traitement bien distincts. En outre, décrire un ensemble aussi hétéroclite au sein d'un même catalogue présente également certaines difficultés<sup>18</sup>.

## **1.2. Identifications difficiles**

Un inventaire sommaire de l'ensemble des pièces examinées a donc été dressé dans un premier temps, afin de voir de quels documents était constitué ce fonds de manuscrits. Outre l'hétérogénéité des pièces observées, il a également

---

<sup>18</sup> Ces problèmes seront évoqués dans la troisième partie de ce mémoire, p. 46.

fallu pallier le manque de documents permettant l'identification des manuscrits. Certaines pièces, notamment les fonds d'archives, étaient accompagnées de lettres ou d'autres documents prouvant que les archives avaient été données ou déposées à la bibliothèque. Dans quelques cas, ils étaient même accompagnés d'inventaires rédigés par les donateurs ou dépositaires, mais ces inventaires étaient majoritairement trop peu détaillés pour être facilement utilisables, voir incomplets. Ces documents accompagnant les dons et les dépôts m'ont néanmoins permis d'établir l'identité du déposant, la date de remise, et parfois la nature des pièces déposées. D'autres manuscrits portaient un numéro d'inventaire. En effet, jusqu'à l'informatisation de la bibliothèque, chaque document entrant dans les collections recevait un numéro d'inventaire et était signalé dans un registre d'entrée. La présence de ce numéro d'inventaire m'a ainsi permis de constater que certains manuscrits étaient en possession de la bibliothèque depuis une date bien antérieure aux années 1990. Enfin, certains manuscrits, achetés chez des libraires d'ancien ou dans des ventes publiques, étaient accompagnés de la notice du catalogue de vente correspondant, ce qui a permis d'identifier l'auteur et le contenu du document, parfois même la date de son acquisition.

Néanmoins, les pièces accompagnées de ces précieuses indications ont été minoritaires, et on peut regretter que la bibliothèque d'Albi n'ait pas conservé de mémoire écrite et structurée de ses acquisitions. La grande majorité des manuscrits ne portait aucune mention explicite de provenance ou d'auteur, et il a fallu rechercher dans le corps même des documents les renseignements nécessaires au catalogage. Si cette recherche s'avère relativement aisée dans le cas des correspondances par exemple, il n'en va pas de même pour les brouillons, qui bien souvent ne sont même pas signés et copient des textes qui n'ont jamais été publiés : dans ce cas, l'identification de leur auteur et même du contenu du manuscrit peut s'avérer hasardeuse et nécessite en tous les cas le recours à d'autres sources de renseignements. S'il n'existe pas de trace écrite des acquisitions de la bibliothèque d'Albi, il existe cependant une mémoire collective du personnel, qui m'a été d'un grand secours. De plus, la consultation du fichier local, mais également des catalogues de la Bibliothèque nationale et des catalogues collectifs

(CCFr, SUDOC...), le recours aux ouvrages d'histoire locale, ont souvent été de ce point de vue bénéfiques.

## **2. Tri et classement du fonds : méthodologie**

Après la première étape d'inventaire et d'identification, dans la mesure du possible, des pièces concernées, il faut ensuite effectuer un tri parmi les documents inventoriés, qui ne sont pas tous des manuscrits, et ensuite classer les pièces faisant réellement partie du fonds des manuscrits. Le manque de documents disponibles concernant ces manuscrits contemporains est indéniable, ce qui occasionne des difficultés, tant pour le personnel de la bibliothèque que pour d'éventuels chercheurs, pour obtenir des informations sur le fonds conservé à Albi. J'ai moi-même éprouvé cette difficulté lors du traitement du fonds, c'est pourquoi il m'a semblé qu'il était nécessaire d'effectuer un classement aussi approfondi que possible, qui aboutisse à la rédaction d'un catalogue détaillé : cet instrument de recherche doit être une synthèse des informations qui ont pu être recueillies durant le classement du fonds, et qui ne sont pas disponibles par ailleurs.

### **2.1. Tri des pièces non manuscrites**

Comme il a été indiqué plus haut, l'ensemble de documents qu'il m'a été donné de traiter n'était pas intégralement constitué de manuscrits : j'ai donc isolé les pièces qui ne devaient pas être conservées dans ce fonds, pour ensuite les intégrer dans les fonds adéquats. De même, certains manuscrits ont été restitués à des fonds d'archives au sein desquels ils ont davantage leur place.

- Les nombreux imprimés retrouvés dans le fonds des manuscrits ont été réintégrés dans le fonds local. Tous se rapportent en effet à l'histoire d'Albi ou du département. Il s'agit de journaux locaux, de placards imprimés à Albi ou concernant les affaires judiciaires de la ville. On y trouve également des ordonnances royales enregistrées au Parlement de Toulouse, des ordonnances et mandements de l'archevêque d'Albi, des factums concernant des juridictions tarnaises. Y figurent aussi des

plaquettes littéraires d'auteurs albigeois, imprimées aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ainsi que des tirés à part d'articles historiques publiés dans des revues locales au XIX<sup>e</sup> siècle. Un lot de partitions imprimées dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dont les auteurs sont albigeois et dont les paroles sont parfois en occitan, a également été réintégré au fonds local.

- Des gravures, dessins et photographies ont également été reclassées dans le fonds iconographique de la bibliothèque. Il s'agit de portraits de célébrités tarnaises (Lapérouse, le maréchal Soult...) et de vues de monuments historiques telles que la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, ou de vues plus générales d'Albi. On y trouve également des photographies d'objets archéologiques, des dessins de demeures tarnaises et des reproductions héraldiques.
- Des pièces relatives à l'histoire de la bibliothèque municipale d'Albi ont été retrouvées. Elles ont été considérées davantage comme des documents d'archives que comme des manuscrits, c'est pourquoi elles ont été réintégrées aux archives de la bibliothèque. Il s'agit des rapports du premier bibliothécaire, Jean-François Massol, concernant son dépôt, et de sa correspondance avec son successeur, M. Toulze. On y trouve également les dossiers de travail de Paule Masson, bibliothécaire des années 1930 à la fin des années 1960, ainsi que de la correspondance relative à l'envoi par le ministère de l'Instruction Publique à la ville d'Albi d'ouvrages pour la bibliothèque, dans les années 1880.
- Un ensemble de documents relatifs à l'histoire de la ville a également été remis aux archives municipales. Il comprend des lettres envoyés aux citoyens d'Albi par les différents représentants du Tarn aux diverses assemblées nationales sous la Révolution et l'Empire, les papiers de Gabriel Soulages, maire d'Albi à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un dossier de correspondance relative à un échange de terrains entre Albi et une ville voisine, ainsi que des tracts et programmes électoraux datant des années 1950.

- Enfin, quelques pièces ont été remises aux archives départementales. Il s'agit notamment de quelques actes notariés, qui doivent y être conservés, et de documents d'archives concernant la Société des Sciences, Arts et Belles Lettres du Tarn, dont les archives y sont déjà conservées.

Ces quelques exemples prouvent ainsi l'extrême hétérogénéité des documents classés parmi les manuscrits contemporains. Une part non négligeable de l'ensemble à traiter s'est avérée ne pas avoir sa place dans ce fonds de manuscrits. Ce premier tri a néanmoins permis de remettre en lumière ces documents qui avaient disparu du fait de leur mauvais classement, dont l'apport à l'histoire locale n'est pas insignifiant. Leur reclassement dans des fonds au sein desquels leur place est plus légitime leur permet un meilleur traitement et une meilleure exploitation.

## **2.2. Classement des fonds d'archives**

### 2.2.1 Outils disponibles

Après avoir trié les pièces ne pouvant pas être intégrées au fonds, il s'agit de classer l'ensemble des manuscrits contemporains. Les fonds d'archives constitués doivent alors être traités séparément des pièces isolées (brouillons et correspondances) : il est nécessaire d'établir un plan de classement interne pour chaque fonds d'archives, à partir de l'inventaire des pièces contenues dans chaque fonds. Il n'existe pas de plan de classement type pour une catégorie donnée de fonds ; le plan doit à chaque fois être adapté à la nature des documents présents.

La conservation de fonds d'archives en bibliothèque est un cas atypique, même s'il s'avère de plus en plus fréquent. Il existe très peu de conseils ou de normes permettant de classer et de cataloguer ce type de fonds, puisqu'en principe, ce n'est pas la mission des bibliothèques, mais des dépôts d'archives, de conserver ce type de documents. On peut par exemple se référer aux écrits de Léopold

Delisle<sup>19</sup>, ou plus récemment aux directives de la Direction du Livre et de la Lecture<sup>20</sup> (DLL) ou encore aux réflexions de Pierre Gasnault<sup>21</sup>. Mais il faut bien constater que les écrits les plus récents dans le domaine bibliothéconomique remontent aux années 1980 et ne correspondent plus toujours aux problématiques actuelles. De plus, les directives de la DLL, qui, du fait de leur provenance institutionnelle, peuvent presque être considérées comme un document normatif, s'attachent plus à aider le bibliothécaire dans la rédaction du catalogue et de l'index que dans le classement des manuscrits.

Les outils disponibles pour le classement des fonds d'archives aux archives nationales, départementales et communales, peuvent être également une source de réflexion utile, même s'ils ne sont pas a priori destinés aux bibliothèques. Contrairement aux outils bibliothéconomiques, ils permettent, non pas de considérer chaque pièce comme un manuscrit à part, mais d'envisager un fonds d'archives dans sa globalité : le respect du fonds dans son ensemble et de sa structure propre est tout aussi important que la prise en compte de chaque pièce. D'autre part, ils ont l'avantage de prendre en compte des fonds d'archives non littéraires, ce qui n'est pas le cas des directives de la DLL, et il n'est pas rare que les bibliothèques conservent des fonds d'archives privées d'érudits locaux, historiens ou scientifiques par exemple. Ainsi, l'ouvrage *Les instruments de recherche dans les archives*, édité par la Direction des Archives de France<sup>22</sup>, s'est avéré être une base de travail non négligeable pour le classement des fonds d'archives d'Albi.

### 2.2.2 Démarche adoptée

Il n'existe donc pas d'outil complètement adapté au catalogage des fonds d'archives contemporains en bibliothèque, puisque *Les instruments de recherche dans les archives*, qui évoque spécifiquement les fonds d'archives, s'attache

---

<sup>19</sup> Léopold Delisle. Note sur la rédaction des catalogues de manuscrits. *Bulletin des bibliothèques et des archives*, 1884, t. 1, p. 94-109.

<sup>20</sup> Ministère de la culture et de la communication, Direction du Livre, service des bibliothèques publiques. *Règles pour la rédaction des notices des manuscrits modernes*, dactylographie, juin 1980, 35 ff.

<sup>21</sup> Pierre Gasnault. *Les manuscrits*. **In** : Direction du livre et de la lecture. Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises. Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1983, p. 95-108.

<sup>22</sup> Ministère de la Culture. Direction des Archives de France. *Les instruments de recherche dans les archives*. Paris : documentation française, 1999, 259 p.

surtout aux archives administratives, pour lesquelles ont été élaborés des procédures strictes et des plans de classement normatifs. Les fonds d'archives conservés en bibliothèques sont des fonds d'archives privés, leur composition est donc plus aléatoire, ce qui rend leur classement à la fois plus souple et plus malaisé. Les fonds d'archives conservés à Albi sont de nature et d'ampleur très diverses : à côté de trois fonds plus importants, la plupart peuvent être contenus dans une boîte d'archivage d'une dizaine de centimètres d'épaisseur. Ces archives ont été considérées et traitées comme des ensembles distincts parce qu'elles proviennent d'un même producteur, et qu'elles ont été données ou déposées à la bibliothèque en même temps ; mais il est difficile de les considérer comme des vrais « fonds » d'archives, car leur faible ampleur les rend lacunaires. A l'exception de deux fonds d'érudits, les archives conservées sont plutôt des fonds littéraires, qui contiennent très peu d'archives réellement privées : les pièces conservées concernent pour l'essentiel l'activité littéraire et créatrice du producteur.

Au sein de l'ensemble des manuscrits déjà cotés mais non catalogués de la bibliothèque d'Albi, il existe un fonds d'archives qui a déjà fait l'objet d'un classement et d'un catalogage spécifique : il s'agit d'un fonds concernant une figure de la poésie tarnaise, Louisa Paulin<sup>23</sup>, catalogué en 1994 par Nicole Le Pottier<sup>24</sup>. Dans les manuscrits contemporains non classés figuraient également plusieurs fonds, déposés par des personnes différentes, d'archives produites par cet auteur. Je me suis donc inspirée du plan de classement de ce catalogue pour classer ces fonds. Ce plan suit les recommandations publiées par la DLL citées précédemment et qui, même si elles ne répondent pas à tous les cas de figures possibles, permettent toutefois de classer des archives littéraires. Ce type de plan de classement distingue les archives en deux grandes catégories : œuvres de l'auteur producteur des archives, et écrits d'autres personnes sur cet auteur. Il n'existe pas de classement type pour la deuxième catégorie, dont le plan doit être adapté à chaque cas particulier. En revanche, on peut classer les œuvres de l'auteur suivant le type de texte dont il s'agit :

---

<sup>23</sup> Cet auteur et ses archives sont présentés ultérieurement dans ce mémoire, p. 35.

<sup>24</sup> Nicole Le Pottier. *Catalogue du fonds Louisa Paulin*. Albi : Société des amis de Louisa Paulin, 1994, 41 p. Ce catalogue concerne les manuscrits 282 à 291 de la bibliothèque municipale d'Albi.

- œuvres (poésie, prose...)
- correspondance
- journal
- notes et documents divers
- papiers personnels<sup>25</sup>

A l'intérieur de chaque sous-catégorie, il faut encore distinguer les manuscrits autographes, les copies manuscrites, les dactylographies, les imprimés, mais également les pièces correspondant à des œuvres publiées ou non. Un classement chronologique ou alphabétique peut ensuite être effectué. On aboutit ainsi à un plan de classement assez détaillé de chaque fonds, qui permet une bonne compréhension de sa structure<sup>26</sup>.

Pour les fonds d'archives non littéraires, il n'existe pas de plan de classement aussi structuré : il est important d'examiner avant tout si les archives ont déjà été classées par leur producteur, et de respecter ce classement dans la mesure du possible. Les dossiers thématiques établis par les producteurs ont donc été conservés lorsque la situation le permettait.

Pour chaque fonds, le classement a été effectué parallèlement à un travail de tri : certaines pièces, en majorité des doubles, ont été éliminées.

### **2.3. Traitement des pièces isolées**

Le traitement des pièces isolées a nécessité un travail de classement moindre. Néanmoins, l'identification des pièces, moins aisée que pour les fonds d'archives, a représenté une tâche non négligeable : le regroupement de certaines pièces est alors apparu nécessaire, alors que des manuscrits qui semblaient dans un premier temps faire partie d'un même ensemble ont été par la suite disjointes.

---

<sup>25</sup> Le plan de classement proposé dans les *Règles pour la rédaction des notices de manuscrits modernes* est le suivant : Œuvres-Correspondance-Carnets (ou journal intime)-Notes, documents divers-Papiers personnels-Varia. Selon les cas, on peut bien sûr détailler ces catégories ou au contraire les regrouper.

<sup>26</sup> Le principe de respect des fonds implique, dans la mesure du possible, de conserver le classement souhaité par le producteur du fonds. Néanmoins, l'histoire particulière de chaque fonds, ainsi que le déménagement des collections lors du changement de site, ont provoqué la disparition de ce premier classement : c'est pourquoi le recours à ce plan type s'est avéré nécessaire.

Pour des raisons matérielles de conservation, on a ainsi regroupé toutes les lettres autographes de personnalités liées au Tarn sous la même cote<sup>27</sup>, et pour les mêmes raisons pratiques, les grands formats ont été rassemblés. Pour éviter un catalogage à la pièce, trop long et qui serait disproportionné au vu de la taille des pièces, qui ne représentent guère plus d'un ou deux feuillets, et du peu d'informations dont on dispose pour certains manuscrits, d'autres regroupements thématiques ont été effectués. Des pièces courtes, notamment des poèmes en latin, difficilement identifiables et attribuables à un auteur, ont été rassemblés sous la même cote<sup>28</sup>. Les poèmes de M. Leclerc ou du père Delbrun, qui avaient été éparpillés, ont également été regroupés<sup>29</sup>. Les lettres de l'amiral de Rochegude ont fait l'objet du même traitement<sup>30</sup>.

Inversement, quelques manuscrits qui avaient été classés par erreur dans certains fonds d'archives, et qui n'avaient aucun lien avec ces fonds, en ont été sortis pour être traités isolément<sup>31</sup>.

#### **2.4. Conditionnement et estampillage**

Une fois classés, les manuscrits ont été conditionnés afin d'être conservés dans les meilleures conditions possibles. A l'exception de quelques unités, la grande majorité n'est pas reliée et se présente sous la forme de feuillets volants ou de cahiers cousus. L'ensemble du fonds a donc été conditionné dans des boîtes d'archivage en carton neutre. Les manuscrits reliés sont ainsi protégés de la poussière et de la lumière. Les autres pièces, non reliées, ont été conditionnées, à l'intérieur de ces boîtes, dans des chemises et sous-chemises en papier neutre. Outre de bonnes conditions de conservation préventive, ce conditionnement présente l'avantage d'indiquer matériellement les unités de catalogage et le plan de classement des fonds.

---

<sup>27</sup> Les lettres autographes sont en effet conservées sous transparent neutre dans un classeur : elles prennent ainsi moins de place dans les rayonnages. Ce système de rangement, qui regroupe toutes les lettres, a également l'avantage de les identifier facilement, ce qui diminue les risques d'égarer ce type de manuscrit peu volumineux. Le classeur a donc reçu la cote 301, et chaque lettre a reçu un numéro d'ordre. Les lettres autographes qui seront acquises dans l'avenir sont donc aisément intégrables dans ce type de conditionnement.

<sup>28</sup> Bibliothèque municipale d'Albi, ms. 312.

<sup>29</sup> Respectivement mss. 314 et 307.

<sup>30</sup> Ms. 321.

<sup>31</sup> Ainsi, les mss. 323 et 336 étaient à l'origine intégrés au fonds Louisa Paulin donné à la bibliothèque par André-Louis Rouquier.

Les manuscrits n'ont pas été foliotés : cette opération n'aurait pas été possible matériellement, compte tenu du volume traité. De plus, elle s'avère superflue : chaque chemise porte des indications sur son contenu, dont son importance matérielle (nombre de pièces ou de feuillets). Cette indication est également portée sur le catalogue, ce qui permet de vérifier la complétude de la boîte. Quant à l'ordre des feuillets dans les chemises, il est également indiqué, puisque la liste des pièces contenues est notée sur chaque chemise. Par contre, chaque pièce ou chaque feuillet doit être estampillé pour prouver son appartenance aux collections de la bibliothèque.

### **3. Intérêt de la conservation des manuscrits contemporains**

#### **3.1. Présentation des manuscrits catalogués**

Une fois le travail de tri, d'identification, de classement et de conditionnement effectué, les manuscrits du fonds contemporain représentent un ensemble très divers, tant sur le fond que sur la forme, et cette diversité fait toute la richesse du fonds.

##### 3.1.1 Les fonds d'archives

Les fonds d'archives représentent quantitativement la majeure partie du fonds. Outre les fonds principaux, de Louisa Paulin et Camille Vettard, qui peuvent être considérés réellement comme des fonds d'archives littéraires, les manuscrits contemporains d'Albi regroupent également un nombre important de « petits » fonds d'archives, de nature beaucoup plus variée.

##### *3.1.1.1 Fonds Louisa Paulin*

Louisa Paulin (1888-1944) est une figure locale majeure de la poésie du XX<sup>e</sup> siècle. Née à Réalmont, dans le Tarn, elle étudie à l'École normale d'institutrices d'Albi, puis est nommée institutrice en Corrèze. Gravement malade, elle revient passer la fin de sa vie à Réalmont, où elle s'éteint en 1943. Elle publie

dès les années 1920 des textes en prose et des poèmes en français. Son œuvre est à la fois à destination du public adulte, mais également à destination des enfants, pour qui elle écrit de nombreux contes et poèmes. C'est dans les années 1930 qu'elle redécouvre la langue occitane, qu'elle parlait dans son enfance. Dès lors, elle s'attache à apprendre à écrire cette langue, en prenant des cours de graphie et de grammaire occitane<sup>32</sup>. Son œuvre occitane est uniquement poétique, destinée essentiellement à un public adulte. Elle se lie également avec les grands noms de la poésie occitane, comme Prosper Estieu (1860-1939) et Antonin Perbosc, avec qui elle entame une correspondance<sup>33</sup>.

Elle collabore à de nombreuses revues littéraires, telles que *Corymbe*, *La vie artistique et littéraire en province*, *Le Goëland*, ou encore *La renaissance provinciale*. Son œuvre est couronnée plusieurs prix : citons entre autres le prix du XIV<sup>e</sup> concours annuel de la Société des écrivains de province en 1936 pour *Fragments d'une symphonie d'automne*<sup>34</sup> ; le prix du Goëland en 1937 pour ses poèmes *Mains bien-aimées*, *Au printemps* et *Le beau voyage*<sup>35</sup> ; et le prestigieux prix de l'Académie des jeux floraux pour son œuvre occitane en 1937 et 1938.

La bibliothèque d'Albi conserve un grand nombre de manuscrits de Louisa Paulin. De nombreuses personnes ont en effet œuvré pour conserver sa mémoire, notamment ses amis, comme le poète albigeois René Rouquier, qui a longtemps correspondu avec elle<sup>36</sup>, ou Marguerite Campan, qui a été sa secrétaire à la fin de sa vie. Il existe également une Association des Amis de Louisa Paulin, qui a pour but de conserver et de promouvoir son œuvre. Ceci explique que les archives littéraires de Louisa Paulin ont été particulièrement bien conservées : leur classement et leur identification en ont été rendus relativement aisés. Cependant, les archives de Louisa Paulin conservées à la bibliothèque proviennent de différentes sources. Un premier dépôt a été confié à la bibliothèque par l'Association des Amis de Louisa Paulin au début des années 1990, et le catalogue correspondant, déjà cité, a été effectué par Nicole Le Pottier<sup>37</sup>. Depuis, d'autres

---

<sup>32</sup> Voir notamment le ms. 415.

<sup>33</sup> Voir notamment le ms. 411 (4).

<sup>34</sup> Voir notamment le ms. 398.

<sup>35</sup> Voir notamment le ms. 405 (6).

<sup>36</sup> Voir notamment les mss. 399 (1) et 399 (3).

<sup>37</sup> Nicole Le Pottier. *Catalogue du fonds Louisa Paulin*. Albi : Société des amis de Louisa Paulin, 1994, 41 p. Ce catalogue concerne les manuscrits 282 à 291 de la bibliothèque municipale d'Albi.

fonds sont parvenus à la bibliothèque : André-Louis Rouquier, le fils de René Rouquier, a ainsi donné à la bibliothèque les archives de son père concernant Louisa Paulin en 2000, et la Société des Amis de Louisa Paulin a déposé, également en 2000, les archives, concernant Louisa Paulin, qui lui avaient été données par le docteur Louis Campan. Ainsi, ces deux fonds bien distincts ont nécessité deux classements différents. Les inventaires rédigés à l’occasion des différents dons et dépôts des documents, bien qu’imprécis, en ont permis l’identification, notamment en ce qui concerne les correspondances. Néanmoins, il a été impossible de déterminer la provenance de certains documents, toujours relatifs à Louisa Paulin, mais qui n’étaient mentionnés dans aucun inventaire. Ces documents ont donc été traités à part<sup>38</sup>.

### 3.1.1.2 Fonds Camille Vettard

Les archives de Camille Vettard ont été données à la bibliothèque d’Albi par sa fille, Odette Vettard, en 1977. Camille Vettard (1877-1947), qui a passé les dernières années de sa vie dans le Tarn, a mené une carrière administrative (sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre en 1918, il est ensuite rattaché aux services centraux du ministère de l’Intérieur après 1926), tout en poursuivant une activité littéraire et intellectuelle tournée vers la philosophie et notamment ses rapports avec les sciences : ses archives indiquent qu’il s’intéresse tout particulièrement aux travaux de Bertrand Russell ou d’Henri Bergson par exemple. Cette activité l’amène à collaborer à la *Nouvelle Revue Française* avant 1914, puis à *Europe* et à la *Revue universelle* dans l’entre-deux-guerres, trois revues dans lesquelles il est chargé de la critique philosophique.

A l’exception de quelques ébauches de romans, dont *Vox in deserto* que la mort l’empêche de poursuivre<sup>39</sup>, son œuvre écrite est principalement critique : il

---

<sup>38</sup> Les archives donnés par André-Louis Rouquier ont été cotées de 397 à 404 ; les archives déposées par la Société des Amis de Louisa Paulin ont été cotées de 405 à 422 ; les autres documents ont été cotés à la suite, de 423 à 429.

<sup>39</sup> Voir notamment le ms. 437 (2).

publie en 1946 aux Éditions de la Tête Noire *Du côté de chez...*<sup>40</sup>, recueil d'articles parus précédemment qui montrent une analyse originale, qu'on a même qualifiée d'iconoclaste, des grands écrivains de son temps. Ses activités de critique dans diverses revues l'ont également amené à rencontrer de grandes figures de la vie intellectuelle et littéraire du début du XX<sup>e</sup> siècle, et à entretenir avec certaines d'entre elles des correspondances : il publie notamment sa correspondance avec Marcel Proust après la mort de ce dernier<sup>41</sup>.

Comme pour Louisa Paulin, les archives de Camille Vettard conservées à la bibliothèque sont essentiellement liées à son activité intellectuelle. Néanmoins, même si elles présentent un grand intérêt, les archives de Camille Vettard sont beaucoup plus difficiles à exploiter que les précédentes, pour plusieurs raisons. Elles sont tout d'abord beaucoup plus lacunaires : en effet, on trouve peu de trace de son activité précédant la première guerre mondiale, et une grande partie de sa correspondance, mentionnée dans d'autres documents, n'a pas été conservée. Il est ainsi regrettable qu'aucune des lettres originales de Marcel Proust, publiées en 1926, ne figure dans ce fonds ! Ces lacunes s'expliquent notamment par le fait qu'une grande partie des archives de Camille Vettard est restée dans son logement parisien pendant l'Occupation, alors que lui-même et sa famille résidaient à cette époque dans le Tarn.

Ensuite, il a été difficile de respecter, et même de retrouver, le classement original des documents. La fille de Camille Vettard, Odette Vettard, a en effet classé elle-même les documents de son père, en démembrant certains manuscrits, et notamment en ôtant des pages au journal de son père ou à certains autres textes, pour constituer des ensembles plus thématiques. Il a été décidé d'essayer de reconstituer, dans la mesure du possible, les ensembles d'origine (brouillons de textes, journal...). Cependant, les archives de Camille Vettard sont également celles d'Odette Vettard, et reflètent tout autant le travail de sa fille pour diffuser l'œuvre de son père. Beaucoup de textes de Camille Vettard portent des commentaires de la main d'Odette Vettard, et une part non négligeable de ce fonds

---

<sup>40</sup> Camille Vettard. *Du côté de chez... Valéry, Péguy et Romain Rolland, Proust, Gide, Barrès et Soury, Sartre, Benda, Nietzsche*. Albi : Editions de la tête noire, 1946, 179 p. Voir notamment les mss. 434 (4), (10) et (11).

<sup>41</sup> Marcel Proust. *Lettres inédites*. Ed. Camille Vettard, Bagnères-de-Bigorre : pour les amis de Marcel Proust, 1926, 144 p. Voir notamment les mss. 434 (5) et (6).

témoigne des démarches entreprises par Odette Vettard afin de conserver, de publier ou de diffuser les textes de son père.

Enfin, les documents formant réellement les archives privées de Camille Vettard sont constituées dans leur majorité de notes sur des sujets divers. Les versions imprimées d'œuvres ou d'articles ne représentent qu'une petite partie du fonds et les brouillons de ces textes ont été peu conservés : ce sont les notes préparatoires (notes de lecture, réflexions personnelles) les plus présentes dans le fonds conservé. Il a fallu effectuer un classement thématique de ces notes, qui ne soit pas trop réducteur pour éviter les erreurs de classement liées à de mauvaises interprétations des documents par le catalogueur. Il a ainsi été décidé de distinguer les notes de lectures faisant explicitement référence à un ouvrage ou à un auteur, classées par ordre alphabétique d'auteur, des réflexions d'ordre plus général. Au sein de ces dernières, on a distingué pour des raisons pratiques les cahiers, qui pouvaient regrouper des sujets très divers, des feuillets volants, qui ont fait l'objet d'un classement thématique<sup>42</sup>.

De manière générale, la tâche de classement de l'ensemble de ce fonds a été rendue encore plus difficile par le fait que Camille Vettard lui-même rédige sur des feuillets volants non numérotés, et qu'il effectue parfois plusieurs copies du même texte qui ne comportent pas ou très peu de variantes. Un travail sur ce fonds d'archives, s'il peut aboutir à des conclusions intéressantes, nécessite donc une implication et un travail de mise en perspective des documents beaucoup plus importants de la part du catalogueur ou du chercheur que dans le cas des archives de Louisa Paulin.

### *3.1.1.3 Fonds Emile Jolibois et Adrien Béziat*

Deux autres fonds, moins conséquents, présentent néanmoins un intérêt local tout particulier. Il ne s'agit plus cette fois-ci de fonds littéraires, mais de fonds relatifs à l'histoire d'Albi et du Tarn. En outre, les manuscrits concernés s'apparentent à de la documentation rassemblée au cours de leurs travaux par deux historiens locaux, plus qu'à des archives privées.

---

<sup>42</sup> Les notes de lecture de Camille Vettard sont regroupées sous la cote 441 ; la cote 442 regroupe les notes prises sur des cahiers ; quant aux notes prises sur les feuillets volants, elles sont classées thématiquement sous la cote 443.

Emile Jolibois, tout d'abord, a été l'archiviste du Tarn à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et a joué un rôle fondamental dans la constitution et l'organisation du dépôt. Il a également animé la vie intellectuelle locale en fondant la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn (SSABLT), et en dirigeant la *Revue du Tarn* (RT), qui publie les travaux scientifiques et littéraires des membres de la SSABLT<sup>43</sup>. Ses archives sont donc le reflet de ses multiples activités. On y trouve en effet ses notes personnelles sur des sujets historiques divers, une importante documentation concernant la langue et la culture occitane, de la correspondance qui lui est adressée en tant qu'archiviste du Tarn ou dirigeant de la SSABLT, des brouillons d'articles ou de communications destinés à la RT ou à la SSABLT, qui lui sont communiqués avant publication par leurs auteurs. On trouve donc dans cet ensemble des documents imprimés, ainsi que des manuscrits dont il n'est pas l'auteur, mais le simple dépositaire. Il faut également savoir que l'un de ses fils, Jules Jolibois, a repris la responsabilité de la SSABLT à la mort de son père, dans les années 1890. Il est donc parfois difficile de distinguer les archives de Jules Jolibois de celles de son père, si les documents ne sont pas datés explicitement, d'autant plus que les documents conservés par Emile Jolibois ou par son fils sont de même nature, et ont été conservés dans le même but. On n'a donc pas séparé clairement les archives du père et du fils, puisqu'on n'est pas ici en présence d'archives personnelles, mais plutôt d'un fonds de documentation et d'archives d'une association. Le classement de ces archives s'est fait ainsi de manière plus thématique que pour les fonds précédents. En outre, une partie des manuscrits, qui concernaient plus directement le travail d'archiviste d'Emile Jolibois ou la vie de la SSABLT, ont été remis aux Archives départementales, qui conservent déjà ce type de fonds.

Le deuxième fonds intéressant l'histoire locale est celui qui a été donné à la bibliothèque d'Albi il y a quelques années par Adrien Béziat. Cet érudit local a effectué beaucoup de travaux de généalogie concernant de nombreuses familles tarnaises, et a également mené des recherches sur des bâtiments ou des villages albigeois et tarnais. Ses archives rassemblent donc les monographies qu'il a

---

<sup>43</sup> Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la *Revue du Tarn* est dirigée par l'archiviste départemental qui a pris la succession d'Emile Jolibois, et la SSABLT fonde alors sa propre revue.

rédigées à partir de ces recherches, ainsi que la documentation rassemblée sur chaque sujet. Il peut s'agir de notes préparatoires, de références à des documents d'archives, voire des copies de ces documents, de correspondance, et même de documents iconographiques. Puisque ce fonds est constitué d'un ensemble de dossiers de forme similaire, il a été peu reclassé. Le producteur avait lui-même constitué des dossiers thématiques regroupant à chaque fois différents types de documents concernant la même famille ou le même lieu, et ce classement a été respecté : les dossiers ont simplement été classés en suivant l'ordre alphabétique des noms de lieux ou de famille concernés.

#### 3.1.1.4 Autres fonds

J'ai également classé quelques fonds moins importants quantitativement, mais dont le contenu mérite d'être exploité. La bibliothèque conserve en effet quelques manuscrits autographes du poète contemporain François Fabié, originaire du Sud-Ouest, qui comportent de nombreuses corrections. Ils ont été conservés par son imprimeur et ce sont donc les manuscrits utilisés pour l'édition et l'impression de ses recueils. Ils sont accompagnés de lettres envoyées par François Fabié à son imprimeur, qui fournissent de précieuses indications sur la façon dont le poète envisage l'édition de son œuvre<sup>44</sup>. La bibliothèque conserve également les manuscrits d'un auteur albigeois, Léon Séna, dont l'œuvre n'a pas été publiée, à l'exception de quelques poèmes et d'une pièce, *Le titan*. Ce fonds de poésie, de théâtre et de prose n'a donc jamais été exploité<sup>45</sup>.

Dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle, quelques personnes ont également déposé leurs travaux de recherche et la documentation qu'ils avaient utilisée pour ce faire à la bibliothèque. Ainsi, le fonds de manuscrits contemporains comprend un ensemble de documents (brouillons, correspondance...) concernant le maréchal Soult, natif du Tarn, donnée par Fernand Pech, auteur de plusieurs articles relatifs au maréchal<sup>46</sup>. De même, une anthologie de poésie occitane médiévale rédigée par Hippolyte Blanc a été donnée par sa fille à la bibliothèque en 1987<sup>47</sup>. Cette

---

<sup>44</sup> Il s'agit des mss. 331 à 333.

<sup>45</sup> Il s'agit des mss. 371 à 375. *Le Titan* a été publié en 1922 aux Editions du Bon Plaisir à Toulouse.

<sup>46</sup> Il s'agit des mss. 341 à 347.

<sup>47</sup> Il s'agit des mss. 367 et 368.

anthologie est malheureusement inachevée, et n'a pas réellement été étudiée depuis son entrée dans les collections de la bibliothèque, mais elle semble exploitable du fait de la rigueur de sa construction, et il est vraisemblable que son étude fournisse de précieuses indications sur cette poésie.

### 3.1.2 Les autres manuscrits

La bibliothèque d'Albi conserve enfin d'autres manuscrits, que l'on a traités, contrairement aux exemples précédents, comme des pièces indépendantes les unes des autres. On trouve notamment dans le fonds des manuscrits contemporains des brouillons de textes scientifiques et littéraires d'auteurs locaux, tels que de nombreux brouillons d'articles destinés à la *Revue du Tarn* ou à la SSABLT, ou encore un cours de médecine professé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par Antoine Portal, médecin originaire du Tarn et membre de l'Académie de médecine, et sans doute pris en note par un de ses étudiants<sup>48</sup>. Le fonds comporte également des manuscrits littéraires d'auteurs de renommée nationale : l'exemplaire dactylographié ayant servi à l'impression de *Mort à crédit*, comportant des annotations manuscrites de la main de Céline<sup>49</sup>, figure parmi les manuscrits conservés à la bibliothèque. On y compte également un texte d'Alain, rédigé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup> siècle, concernant la situation politique et évoquant l'éventualité d'un ministère Combes<sup>50</sup>. Plusieurs manuscrits autographes de l'écrivain originaire du Tarn, Pierre Benoît, qui reçoit le prix de l'Académie française en 1919 pour son deuxième roman *L'Atlantide*, ont également été acquis au cours des années 1980 et 1990<sup>51</sup>.

J'ai également eu à cataloguer des lots de correspondance envoyée ou reçue par des personnalités liées au Tarn : des figures historiques telles que le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi entre 1764 et 1769, le maréchal Soult, ou encore

---

<sup>48</sup> Il s'agit du ms. 316.

<sup>49</sup> Il s'agit du ms. 224. L'exemplaire est malheureusement incomplet, puisque les 149 premières feuilles sont manquantes.

<sup>50</sup> Il s'agit du ms. 242. Cette pièce est d'autant plus intéressante pour la bibliothèque d'Albi qu'Emile Combes est lui-même originaire du Tarn.

<sup>51</sup> Il s'agit des mss. 222, et 293 à 298.

Henri Lacordaire, qui restaure après 1850 le collège de Sorèze, dans le sud du département, et Jean Jaurès, député de Carmaux à partir de 1893<sup>52</sup>.

Trois ensembles sont à mettre en évidence dans ce fonds de manuscrits : il s'agit tout d'abord des manuscrits de l'amiral de Rochemore, qui illustrent les différents aspects de sa vie. On trouve en effet dans les fonds de la bibliothèque une partie de sa correspondance politique adressée à ses concitoyens albigeois, mais également les titres de propriété de son hôtel particulier, et le journal de campagne de la corvette du roi *La fauvette*, qu'il a commandée entre 1785 et 1787<sup>53</sup>. La bibliothèque possède également de précieux documents autographes du comte de Lapérouse, originaire d'Albi. La plupart de ces manuscrits ont été achetés lors d'une vente publique en 1991. On y trouve notamment un certain nombre de lettres autographes, ainsi qu'un document précieux, l'état des équipages de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*, les navires appareillés pour sa dernière expédition dans le Pacifique en 1785<sup>54</sup>. Enfin, la bibliothèque conserve une importante correspondance ainsi que d'autres manuscrits écrits par Eugénie (1805-1848) et Maurice (1810-1839) de Guérin, originaire du Cayla près d'Albi. Après avoir été tenté par une vie religieuse, Maurice de Guérin s'oriente vers la littérature, et fréquente les milieux littéraires parisiens du début du XIX<sup>e</sup> siècle, se liant notamment à Jules Barbey d'Aurevilly. Son œuvre littéraire est très marquée par son éducation chrétienne, et il écrit notamment des poèmes en prose tels que le *Centaure*. L'édition de son œuvre est posthume, et c'est sa sœur, Eugénie, qui en est l'initiatrice, avec l'aide de Barbey d'Aurevilly. Les nombreuses lettres, ainsi que le journal d'Eugénie de Guérin, témoignent également de ses propres talents littéraires. La bibliothèque d'Albi a acquis l'abondante correspondance échangée entre Eugénie de Guérin et son amie Louise de Bayne, ainsi qu'un volume de son journal, et des lettres envoyées à d'autres correspondants<sup>55</sup>. Les écrits de Maurice de Guérin sont plus rares, mais la bibliothèque en possède quatre<sup>56</sup>. Ces manuscrits

---

<sup>52</sup> Voir notamment les mss. 250, 251, 259, 277 et 301 (4) (correspondance du cardinal de Bernis) ; les mss. 249, 257, 301 (30) (correspondance du maréchal Soult) ; les mss. 241 et 301 (19) à 301 (23) (correspondance de Lacordaire) ; et enfin les mss. 223, 245, 246 et 274 (correspondance de Jean Jaurès).

<sup>53</sup> Il s'agit respectivement des mss. 321, 459 et 453.

<sup>54</sup> Les manuscrits concernant Lapérouse ou sa famille sont cotés 270 et 271, et 382 à 396.

<sup>55</sup> Voir notamment les mss. 462, 463, 302 et 301 (6) à (13).

<sup>56</sup> Voir les mss. 301 (14) à (18).

forment un ensemble de documents précieux sur l'œuvre du frère et de la sœur, et sur les liens qu'ils entretiennent avec le milieu littéraire de leur époque.

### **3.2. Valeur historique et scientifique de ces manuscrits**

Au travers des exemples précédents, on constate que la grande majorité des manuscrits conservés à Albi a un rapport direct avec l'histoire de la ville ou du département. Cette caractéristique est à la fois la faiblesse et l'atout des collections de manuscrits contemporains des bibliothèques municipales. C'est une faiblesse car les auteurs des textes et les œuvres conservées dans ce type de bibliothèques, sauf exception, n'ont pas une notoriété d'ampleur nationale, ce qui les prive de publicité à une grande échelle. Inversement, la conservation de tels manuscrits est pour les bibliothèques un atout majeur, puisqu'elle fait toute la richesse de leurs collections. Chaque bibliothèque peut avoir vocation à devenir la mémoire de l'histoire et de la littérature de sa région. Elle conserve ainsi des fonds uniques et peut devenir une institution de référence.

La littérature ou les travaux de recherche qui n'ont pas acquis un statut national n'en restent pas moins essentiels pour appréhender la réalité de la vie intellectuelle, artistique ou littéraire d'une région, voire d'un pays. Les bibliothèques municipales sont ainsi les conservatoires de cette vie intellectuelle souvent oubliée ou négligée. On peut considérer qu'elles jouent un rôle de partenaire de la Bibliothèque nationale de France dans sa mission de conservation du patrimoine national. Certaines pièces ont d'ailleurs une place plus légitime dans les fonds d'une bibliothèque municipale qu'au sein des collections de la BnF. Ainsi, une des dernières lettres autographes acquises par la bibliothèque municipale d'Albi est une lettre de Maurice de Guérin adressée à son amie la baronne Marie de Maistre<sup>57</sup>. Compte tenu des fonds déjà conservés à Albi, c'est la Direction du Livre et de la Lecture qui a attiré l'attention de la bibliothèque sur la vente de cette pièce, certes importante pour l'histoire de la littérature du début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais qui prend toute sa valeur si elle est conservée avec d'autres

---

<sup>57</sup> Il s'agit du ms. 301 (17).

manuscrits de Maurice de Guérin. Sa place est donc dans les fonds de manuscrits de la bibliothèque d'Albi, plus que dans une autre bibliothèque, qu'il s'agisse même de la BnF.

Ainsi, les fonds de manuscrits conservés dans les bibliothèques municipales, mêmes modestes, font tout le prix des collections de ces bibliothèques, et leur diversité est également une grande richesse à un échelon national. La grande faiblesse de ce type de fonds réside avant tout dans la méconnaissance qu'en a, non seulement le public, mais également le personnel même des bibliothèques. Faute de temps et de moyens humains, ces fonds ne sont bien souvent pas catalogués, ni même recensés : le manque de publicité évoqué plus haut est également dû à ce facteur. Compte tenu de leur nature particulière, qui en fait des pièces uniques contrairement à la grande majorité des documents conservés au sein des bibliothèques, leur catalogage est souvent malaisé et n'apparaît pas comme une priorité.

# Quel catalogage pour les manuscrits contemporains ?

## 1. Complexité de ce type de fonds et conséquences pour le catalogage

### 1.1. Conséquences de l'hétérogénéité du fonds

On l'a vu, l'hétérogénéité d'un fonds de manuscrits contemporains est déjà sensible lors de la phase de tri et de classement du fonds. La grande diversité de nature des documents traités pose des problèmes encore plus aigus lors de la rédaction du catalogue. Cet instrument de travail doit en effet être la synthèse des informations recueillies lors du classement du fonds : sa construction est donc rigoureuse et sa présentation normalisée. Comment aboutir à ce document de synthèse unifié à partir d'un ensemble de manuscrits aussi hétérogène ? C'est toute la difficulté que doit surmonter le catalogueur pour parvenir à rédiger un instrument de recherche aisément consultable.

Les priorités à respecter pour chaque type de documents ne sont pas identiques, et sont même parfois en contradiction les unes avec les autres. Ainsi, dans le cas d'un manuscrit isolé (brouillon ou correspondance), il est important de donner le maximum d'indications sur sa nature, son contenu, son origine : la notice doit être la plus complète possible, et le catalogue doit isoler et distinguer clairement chaque pièce. La vedette en tête de la notice doit, dans la mesure du possible, indiquer l'auteur du document et son titre, au besoin en le forgeant, pour que le lecteur du catalogue comprenne immédiatement le contenu du manuscrit concerné.

Au contraire, dans le cas d'un fonds d'archives classé, il s'agit moins de décrire précisément chaque pièce que de rendre compte de la structure de l'ensemble. La présentation matérielle du catalogue doit avant tout exprimer la hiérarchisation du classement. Certains éléments se répètent d'une cote à l'autre, et

la vedette en tête de chaque notice n'est pas l'élément essentiel à la compréhension du classement. Plusieurs cotes peuvent en effet comporter la même vedette : le critère principal utilisé pour séparer les documents et créer des cotes distinctes réside alors, plus que dans le titre du document, dans sa nature, qu'il s'agisse de la nature de son contenu (dans le cas d'archives littéraires, on distingue la prose de la poésie ou du théâtre par exemple), ou de la nature de son support (les manuscrits autographes sont distincts des copies manuscrites et des dactylographies)<sup>58</sup>. Les notices du catalogue doivent ainsi être le reflet des choix de classement effectués antérieurement. Dans le cas d'un fonds d'archives, on cherche également moins à distinguer des pièces que des ensembles cohérents, qui seront regroupés sous la même cote.

Le travail intellectuel de distinction des documents, de regroupement de certaines pièces et de hiérarchisation des ensembles a théoriquement été fait lors de la phase de tri et de classement des manuscrits. Le catalogage n'est que la mise en forme matérielle de cette réflexion. Il s'agit d'un travail de choix de critères de catalogage et d'élaboration de normes de rédaction qui doit aboutir à la rédaction d'un catalogue normalisé, qu'il s'agisse d'un catalogue papier dont la présentation matérielle doit être la plus rigoureuse possible, ou d'un catalogue informatisé dont la structure doit être construite et les champs de saisie déterminés au préalable.

## 1.2. Choix adoptés pour le catalogage

Afin de préserver l'unité du fonds de manuscrits contemporains de la bibliothèque municipale d'Albi et de faciliter les recherches futures, je n'ai rédigé qu'un seul catalogue décrivant l'ensemble des documents classés, malgré cette hétérogénéité évidente. Les critères retenus pour la description des pièces, ainsi que la présentation matérielle du catalogue, doivent permettre de distinguer les unités les unes des autres et de comprendre la structuration des ensembles. J'ai pris en compte neuf critères, qui composent les cinq zones des notices du catalogue<sup>59</sup> :

---

<sup>58</sup> Les manuscrits appartenant aux fonds d'archives concernant Louisa Paulin, par exemple, comportent parfois la même vedette en tête de notice. Ainsi la vedette « Louisa Paulin. Poèmes français » est-elle récurrente, compte tenu de l'abondante production poétique de l'auteur. Ce qui distingue les ensembles les uns des autres dans ce cas, c'est la nature de leur support, notamment la distinction entre les manuscrits autographes, les copies manuscrites de mains différentes et les dactylographies. Voir notamment les mss. 405 (1), (2), (4), (5).

<sup>59</sup> Cette description s'inspire des *Règles pour la rédaction des manuscrits modernes*, p. 5-11.

- **L’auteur du texte.** Il s’agit de distinguer le concepteur intellectuel du texte, qui est retenu ici, de la personne qui en a simplement rédigé la copie conservée, qu’on indiquera dans une autre zone de la notice.
- **Le titre du texte.** S’il s’agit d’un texte publié, le titre sera indiqué en italique. S’il est inédit, il sera noté en caractères romains. Bien souvent, le titre retenu pour le catalogue ne figure pas dans le manuscrit même, soit parce qu’il a fallu identifier le manuscrit qui n’en portait pas, soit parce qu’il s’agit d’un regroupement de pièces, pour lequel on doit trouver un titre générique. Dans ce cas, le titre est alors indiqué entre crochets (<>). Ces deux premiers critères forment la **vedette** de la notice.
- **La nature du manuscrit.** On précise s’il s’agit d’un manuscrit autographe, éventuellement signé, d’une copie d’une autre main, en l’identifiant dans la mesure du possible. Pour les manuscrits les plus anciens, il est difficile de déterminer précisément le copiste. Pour les pièces les plus récentes, on peut également être en présence de dactylographies, de photocopies, voire d’imprimés, conservés malgré tout dans le fonds des manuscrits parce qu’ils appartiennent à un fonds d’archives. Ce critère forme le **corps** de la notice.
- **La date du manuscrit.** On indique ici la date de copie du texte, et non la date de création, qui peut être différente. Si tel est le cas, la date de création du texte est indiquée en note. Si la date n’est pas indiquée dans le manuscrit mais peut néanmoins être identifiée, elle sera notée entre crochets ([ ]).
- **La matière du manuscrit.** Ce critère n’a été retenu que de manière exceptionnelle. En effet, étant donné qu’on est en présence de manuscrits contemporains, la majorité des documents est écrite sur papier, et afin d’alléger les notices, on n’a indiqué la matière du manuscrit que lorsque celui-ci n’est pas rédigé sur papier.
- **L’importance matérielle du manuscrit.** On indique la foliotation et les dimensions (en millimètres) du manuscrit si on est en présence d’une seule pièce. Lorsqu’il s’agit d’un ensemble de documents, on

indique le nombre de pièces, et leurs dimensions si toutes les pièces ont les mêmes.

- **La reliure du manuscrit.** Au sein des fonds contemporains, les manuscrits reliés ne sont qu'une petite minorité. La plupart des pièces sont composées de feuillets volants. On indique cependant les exceptions, telles que les pièces brochées, les manuscrits conservés sous forme de cahiers ou dans des conditionnements particuliers. Date, matière, importance matérielle, reliure forment la **description matérielle** du manuscrit.
- **Des notes diverses.** Elles peuvent préciser les critères déjà détaillés ou au contraire développer des éléments importants qui ne peuvent être mentionnés ailleurs.
- **L'origine du manuscrit.** On indique ici les éventuels anciens possesseurs du manuscrit, la date et le mode d'acquisition, d'anciennes cotes ou le numéro d'inventaire s'il est mentionné sur le manuscrit même.

Les notices ont été rédigées de la manière la plus complète possible. Il n'est cependant pas toujours aisé de déterminer certains critères, notamment la date de rédaction du manuscrit et surtout son origine, et c'est pourquoi certaines zones ne sont pas remplies. Chaque zone de la notice se distingue visuellement des autres par l'emploi de caractères gras ou non, la taille de la police, des sauts de lignes et des retraits de paragraphes. Ces choix typographiques ont l'avantage de permettre une même présentation des notices, qu'elles décrivent des manuscrits isolés ou des fonds d'archives.

Ces critères ont été employés à la fois pour les manuscrits isolés et pour les fonds d'archives. Dans ce dernier cas cependant, ils ne sont pas suffisants pour rendre compte du classement des fonds. Deux niveaux de cotation ont été retenus : la cote et la sous-cote, ce qui permet déjà de restituer la structure de certains ensembles, mais n'est cependant pas suffisant. Pour la description des fonds d'archives, le principe de la description à plusieurs niveaux, utilisé dans les

instruments de recherches des dépôts d'archives, a été retenu. Ce principe est régi par quatre règles :

*La description doit être effectuée du général au particulier.*

*Les informations doivent être adaptées au niveau de description.*

*Les descriptions doivent être liées entre elles.*

*Une même information ne doit pas être répétée<sup>60</sup>.*

Ce principe de description à plusieurs niveau a des conséquences matérielles :

*Les informations communes à différentes notices successives doivent être regroupées dans une notice particulière, qui sera précédée des références de la première et de la dernière des unités concernées. Les informations spécifiques aux différentes unités sont portées à la suite. Cette disposition permet d'éviter la répétition d'informations identiques. La présentation matérielle permet de mettre en évidence cette subordination des différentes notices (...).<sup>61</sup>*

Une hiérarchisation matérielle, sous forme de retrait de paragraphe, a été systématisée pour permettre la description à plusieurs niveaux des fonds. Cette hiérarchisation a ainsi l'avantage d'éviter la répétition de certains critères (tels que la provenance des fonds, qui n'est mentionnée qu'une fois au début de la description de chaque fonds, ou encore la nature des manuscrits, qui est souvent utilisée pour créer des groupes de cotes) et de mettre en évidence le plan de classement des manuscrits. Si je me suis appuyée sur les normes de présentation des instruments de recherche spécifiques aux archives, je les ai cependant adaptés aux besoins spécifiques d'une bibliothèque : les notices de description archivistique sont en général plus synthétiques, alors qu'un catalogue de bibliothèque demande une description beaucoup plus détaillée des manuscrits, parfois jusqu'à la pièce.

---

<sup>60</sup> Ministère de la Culture. Direction des Archives de France. *Les instruments de recherche dans les archives*. Paris : documentation française, 1999, p. 139-140. Plus généralement, la rédaction des notices des fonds d'archives s'est appuyée sur le chapitre VI de cet ouvrage, « L'organisation des informations. La structure des instruments de recherche », p. 137-165.

<sup>61</sup> Ministère de la Culture. Direction des Archives de France. *Les instruments de recherche dans les archives*. Paris : documentation française, 1999, p. 148.

### 1.3. Différents modes de catalogage

La présentation du catalogue final a donc été unifiée. Cependant, toutes les notices n'ont pas été rédigées à partir des mêmes éléments de départ. En effet, le catalogue décrit d'autres manuscrits que ceux que j'ai moi-même triés et classés lors de mon stage, l'un des buts fixés à ce catalogue étant de prendre la suite des catalogues déjà disponibles, afin d'avoir une description complète de l'ensemble du fonds de manuscrits, qu'ils soient médiévaux ou contemporains, de la bibliothèque d'Albi<sup>62</sup>. Le catalogue que j'ai rédigé comprend donc également les notices des manuscrits 177 à 300, qui avaient auparavant été classés et cotés, mais jamais catalogués. J'ai également établi des notices sommaires des quelques manuscrits qui, par suite des différentes recotations du fonds, n'apparaissaient pas dans les anciens catalogues.

Ces notices ont été rédigées selon les principes décrits plus haut, mais le fait que leur classement n'ait pas été effectué en même temps que leur catalogage engendre certaines conséquences. En effet, si les manuscrits les plus anciens de ce groupe sont généralement des manuscrits isolés, et notamment des brouillons, quelques-uns font cependant partie de lots qui présentent une certaine unité. Lors de leur cotation, il n'a pas été tenu compte de la cohérence interne de ces lots ; chaque pièce a été cotée séparément. Lors du catalogage de ces pièces, on a respecté cette cotation existante, et par conséquent la première partie du catalogue n'a pas tout à fait la même structure que la suite, pour laquelle classement, catalogage et cotation ont été effectués en parallèle. De même, faute de temps, tous les manuscrits n'ont pas été catalogués pièce en main. Des notices manuscrites, relativement détaillées, ont été réemployées pour les premiers manuscrits de cet ensemble :

- Les **manuscrits 177 à 224** ont été catalogués à partir de notices établies au fur et à mesure de l'acquisition des pièces, à l'exception de quelques cotes, pour lesquelles les notices n'étaient pas suffisamment

---

<sup>62</sup> Voir p. 16 de ce présent mémoire.

précises. Dans ce cas, on a établi le catalogue à partir des manuscrits mêmes.

- Les **manuscrits 225 à 300** ont été catalogués pièces en main. Leur classement et leur cotation initiale ont été respectés.
- Les **manuscrits 301 à 463** ont été cotés et catalogués à partir du tri et du classement qui en avaient été effectués au préalable.

Ces différents modes de catalogage peuvent expliquer certaines disparités du catalogue, dont les notices initiales apparaissent moins hiérarchisées et précises que les suivantes.

## **2. Un outil informatique adapté : la DTD-EAD**

### **2.1. Impact d'un catalogue papier**

#### 2.1.1 Adaptation aux besoins et aux ressources de la bibliothèque

Le choix de rédiger un catalogue des manuscrits sur papier peut s'avérer étonnant, à une époque où la réflexion bibliothéconomique se tourne plutôt vers la numérisation des documents, la mise en ligne des instruments de recherche et les moyens de faciliter les recherches bibliographiques par l'utilisation des techniques et des langages informatiques ; même si sa démarche est plus progressive, la bibliothèque d'Albi elle-même se détache peu à peu des catalogues manuels depuis l'informatisation de son catalogue de lecture publique et grâce à la rétroconversion de certains fonds patrimoniaux. Bien que les fonds de manuscrits ne soient pas les premiers concernés, les projets d'informatisation des catalogues collectifs sont également à l'ordre du jour<sup>63</sup>. Aussi, un simple catalogue papier peut paraître un instrument de recherche bien dérisoire, face au développement de ce type de projets. Néanmoins, compte tenu des circonstances dans lesquelles j'ai effectué

---

<sup>63</sup> Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* est en cours de rétroconversion, selon le standard de la DTD-EAD. Voir Fabienne Queyroux. *EAD, la description archivistique encodée*. La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations. Actes des journées d'études organisées à la Maison de la Recherche les 16 et 17 janvier 2003. Ed. Isabelle Westeel et Martine Aubry. Lille : Université Charles-de-Gaulle, 2003, p. 87. L'intérêt de la DTD-EAD pour les catalogues de manuscrits est détaillé infra, p. 56 de ce présent mémoire.

mon stage et du contexte particulier de la bibliothèque d'Albi, cette solution m'a paru être la plus satisfaisante, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, à travers la tâche qui m'a été confiée, la priorité de la bibliothèque d'Albi n'était pas d'élaborer un instrument de recherche novateur et aisément diffusible par les voies informatiques, mais surtout d'établir un inventaire complet et fiable des collections de manuscrits conservés, qui étaient jusque là peu connues de manière détaillée. Les premières étapes du traitement des fonds, leur inventaire, tri, classement et conditionnement, ont représenté une part importante du temps consacré à cette tâche, et le catalogue final ne constitue dans ce cadre que le reflet du travail préalable. Pour des raisons purement pratiques, mon travail n'a donc pas consisté à mener une réflexion autour de la conception d'un outil informatique mais plus simplement à rendre compte du contenu et de la structure du fonds des manuscrits contemporains et à synthétiser sous la forme d'un instrument de recherche les connaissances que le classement des pièces m'a permis d'acquérir.

En outre les bibliothèques municipales, et notamment celle d'Albi, ne disposent pas toujours des outils nécessaires à la création d'un instrument de recherche informatisé. La bibliothèque d'Albi possède bien évidemment un Système intégré de gestion, qui comporte un module de catalogage permettant de créer des notices en Unimarc, mais ce type de catalogage, s'il est adapté aux livres imprimés, ne permet guère de traiter des documents manuscrits, qui sont par définition uniques et réclament donc un catalogage plus détaillé. Pour quelques mois encore, la bibliothèque d'Albi ne possède qu'un OPAC traditionnel, et non un Web OPAC. Même si l'on avait utilisé un autre logiciel plus adapté au catalogage des manuscrits contemporains, il aurait donc été difficile de le rendre à la fois aisément utilisable pour le personnel et consultable par les lecteurs, alors qu'un catalogue papier, malgré ses inconvénients, est immédiatement consultable, et peut même être complété puisqu'il a été rédigé sous un logiciel de traitement de texte classique. Certes, la diffusion à distance de ce catalogue reste alors difficile, mais la bibliothèque d'Albi ne possède pour l'instant pas de site internet capable d'assurer cette diffusion.

Dans ce contexte, la rédaction d'un catalogue papier semble être la solution la plus adaptée aux besoins et aux ressources de la bibliothèque d'Albi. L'inconvénient majeur de ce type de catalogue reste cependant l'organisation des notices par ordre croissant des cotes, qui rend les recherches malaisées à moins de parcourir d'un bout à l'autre le catalogue pour prendre connaissance de l'ensemble des manuscrits disponibles. On a néanmoins pallié partiellement ce désagrément en rédigeant un index qu'on a voulu le plus complet possible. En effet cet index ne prend pas seulement en compte les auteurs de textes, mais tous les noms de personnes ou d'institutions présents dans les différentes zones de la notice, ainsi que les titres des œuvres (en particulier les poèmes), à condition toutefois qu'ils appartiennent à un fonds d'archives. Les titres des œuvres figurant sous la forme d'un manuscrit isolé ne sont donc pas pris en compte<sup>64</sup>.

#### 2.1.2 Normes disponibles

En outre, compte tenu de l'absence actuelle de normes concernant le catalogage des manuscrits, un instrument de recherche papier semble finalement être un outil plus facilement adaptable à d'éventuelles évolutions du catalogage qu'une base de données informatique. Il n'existe pas actuellement en effet de normes pour le catalogage des manuscrits, qu'il s'agisse d'un catalogage manuel ou d'un catalogage informatisé, et la réflexion en ce domaine semble plutôt concerner les manuscrits médiévaux ou modernes, ce qui n'offre pas de solution adaptée aux fonds d'archives contemporains.

Le seul texte auquel on puisse se référer, dans le domaine bibliothéconomique, reste les *Règles pour la rédaction des notices de manuscrits modernes*, déjà évoquées plus haut. Cependant, ces règles ont été avant tout conçues, en 1980, pour le catalogage des manuscrits conservés alors à la Bibliothèque Nationale, et les manuscrits tels qu'ils sont décrits dans ce fascicule ne correspondent absolument pas aux manuscrits tels qu'ils se présentent dans les bibliothèques municipales, comme j'ai pu le constater à Albi. En effet, ces *Règles...* n'envisagent les manuscrits que comme des pièces isolées, et la

---

<sup>64</sup> Le catalogue des manuscrits contemporains de la bibliothèque municipale d'Albi et l'index correspondant forment respectivement les annexes 1 et 2 de ce présent mémoire.

possibilité d'avoir à cataloguer des fonds d'archives, littéraires ou non, n'est presque pas mentionnée. En outre, l'usage à la BnF est de conserver tous les manuscrits sous forme de volume reliés, ce qui n'est pas le cas dans d'autres bibliothèques. Les conseils de catalogage dont on dispose n'envisagent donc que ce cas de figure, et s'attachent plus à expliquer comment décrire des volumes reliés que des pièces isolées. Ces conseils ne sont donc pas adaptés aux fonds contemporains conservés dans la majorité des bibliothèques. Enfin, si les directives données sont précieuses pour savoir quels sont les critères à retenir pour la rédaction d'une notice de catalogage, les conseils donnés pour la rédaction même du catalogue semblent quelque peu obsolètes : ils concernent la confection d'un catalogue ou d'un index manuel (dactylographié voire manuscrit) sur fiche, et ne sont guère utiles dans un contexte de généralisation d'un catalogage informatisé.

Compte tenu de la spécificité des manuscrits contemporains, il a déjà été dit que le recours aux normes utilisées dans le domaine archivistique peut s'avérer judicieux, notamment en ce qui concerne la description des pièces à plusieurs niveaux. Néanmoins, la norme elle-même de description des fonds, la norme ISAD/G, n'est absolument pas adaptée aux documents conservés dans les bibliothèques<sup>65</sup>. Elle est difficilement applicable à des fonds d'archives littéraires, qui sont très spécifiques et contiennent peu de documents d'archives réellement privées, et dont on possède peu de renseignements concernant la provenance et les conditions d'entrée dans les collections. En outre, et surtout lorsqu'il s'agit d'archives littéraires, chaque pièce est généralement considérée comme un manuscrit littéraire à part entière. Dans ce contexte, le degré de précision exigé dans un catalogue de bibliothèque est souvent plus élevé que pour un inventaire d'archives, et descend le plus souvent à la pièce, alors qu'un inventaire d'archives descendra au niveau de l'article ou du dossier, qui représente un ensemble de pièces.

On le voit, qu'il s'agisse de la phase du classement ou de celle du catalogage, on dispose de peu de documents normatifs pour rédiger un catalogue de manuscrits. Le fait d'être face à des manuscrits contemporains est une difficulté

---

<sup>65</sup> La norme ISAD/G comprend six zones : identification, contexte, contenu, conditions d'accès et d'utilisation, sources complémentaires, notes. Cf. Ministère de la Culture. Direction des Archives de France. *Les instruments de recherche dans les archives*. Paris : documentation française, 1999, p. 91-92.

supplémentaire, puisque les bibliothèques n'ont pas encore l'habitude d'être confrontées à ces nouveaux manuscrits. Le catalogage des manuscrits contemporains est ainsi encore à l'heure actuelle un terrain de réflexion, notamment grâce aux possibilités offertes par les nouvelles technologies informatiques. De ce point de vue, parce qu'il fournit immédiatement les informations nécessaires à la description des manuscrits, on peut donc considérer qu'un catalogue papier est plus souple et plus facilement adaptable à un nouveau mode de catalogage qu'une base de données informatique utilisant un langage informatique ou un logiciel qui peuvent être périmés d'ici quelques années.

## **2.2. Adaptabilité aux normes de la DTD-EAD**

### 2.2.1 Qu'est-ce que la DTD-EAD ?<sup>66</sup>

De nouvelles possibilités informatiques se développent actuellement pour le signalement des documents tant manuscrits qu'imprimés, grâce au langage de balisage informatique XML (eXtensible Markup Language). Ce langage présente l'avantage de structurer fortement le contenu des documents informatiques, tout en étant relativement léger et simple d'utilisation, notamment parce qu'il ne nécessite pas l'utilisation d'un outil ou d'un logiciel particulier. Cette structuration sépare la forme du fond des documents, ce qui facilite la recherche d'information. Concrètement, XML permet de donner du sens au contenu d'un document en y ajoutant des balises qui indiquent la nature de l'information contenue entre deux balises. Ces balises peuvent elles mêmes être emboîtées les unes dans les autres, ce qui hiérarchise de fait les informations présentes dans le corps du document. Il suffit ensuite de faire porter les recherches sur le contenu des balises pour retrouver ces informations, et comprendre la façon dont elles se rattachent les unes aux autres. Le dernier atout essentiel de l'usage d'XML est enfin de faciliter les échanges d'information, puisqu'il permet d'exporter des données de tout format, à condition qu'elles soient écrites et rédigées correctement en XML.

---

<sup>66</sup> Voir notamment Direction des Archives de France. *Informatisation de la description : la DTD EAD (Encoded Archival Description)*. [En ligne] Diaporama de Catherine Dhérent. *Une DTD pour la description d'une production documentaire, l'EAD*. Disponible dans la section « Description archivistique » sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/index.html>

L'utilisation de ce langage permet de créer des DTD (Définition de Type de Document), c'est-à-dire « une structuration informatique d'un type documentaire défini au préalable dans un modèle », qui « permet de faire rapidement et de façon contrôlée tout document de même type »<sup>67</sup>. Dans une DTD, les balises contiennent des *éléments*, dont la définition et l'utilisation doivent être fixés préalablement. Certains de ces éléments peuvent être facultatifs et/ou répétables. On peut y adjoindre des *attributs*, utilisés pour qualifier l'élément ou en modifier le sens. Ce type d'outil informatique intéresse donc beaucoup les bibliothèques ou les dépôts d'archives, car l'emploi d'une DTD s'avère très utile et efficace pour la rédaction de leurs instruments de recherche, qui sont des documents normés, structurés et répétitifs, pour lesquels l'utilisation d'un langage à balise et la création d'une DTD apparaissent tout à fait adaptées.

Deux types de DTD différentes ont donc été élaborés dans le domaine des bibliothèques et des archives, qui correspondent aux besoins distincts de signalisation des imprimés et des documents d'archives. BiblioML est ainsi la DTD permettant de décrire les documents imprimés en bibliothèque. C'est en fait une adaptation des formats MARC au format XML<sup>68</sup>. Dans le monde des archives, l'utilisation d'une DTD a débouché sur le développement de l'EAD (Encoded Archival Description)<sup>69</sup>.

## 2.2.2 Utilisation possible en bibliothèque

Compte tenu des similitudes évoquées précédemment entre les documents d'archives et les fonds de manuscrits contemporains, l'emploi, ou l'adaptation de la DTD-EAD pour le catalogage des manuscrits contemporains a été étudié par certaines bibliothèques<sup>70</sup>. Le grand avantage que présente la DTD-EAD sur un

<sup>67</sup> Ibid.

<sup>68</sup> Voir notamment Michel Bottin. *BiblioML : une application de XML pour les données bibliographiques et d'autorités, compatible avec le format (Uni)marc*. La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations. Actes des journées d'études organisées à la Maison de la Recherche les 16 et 17 janvier 2003. Ed. Isabelle Westeel et Martine Aubry. Lille : Université Charles-de-Gaulle, 2003, p. 69-74.

<sup>69</sup> Pour une présentation détaillée de la structuration et des différentes balises de la DTD-EAD, voir par exemple le site internet <http://lcweb.loc.gov/ead>

<sup>70</sup> Dès 1999, Fabienne Queyroux, conservateur à la bibliothèque de l'Institut de France, a effectué un voyage d'étude aux Etats-Unis pour étudier les possibilités d'adaptation du standard de l'EAD au catalogage informatisé des manuscrits. Voir Fabienne Queyroux. *L'informatisation des catalogues de manuscrits : rapport à la suite d'un voyage d'étude dans cinq bibliothèques nord-américaines, septembre-octobre 1999*. Rapport dactylographié, décembre 1999, 55 p. [En ligne] Disponible sur <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Info/coop/fulb/queyroux.htm>

format MARC, en ce qui concerne le catalogage des manuscrits, est la possibilité de rendre compte de la hiérarchie parfois complexe des documents, de multiplier les niveaux hiérarchiques de description, mais également de les rendre répétables ou facultatifs, alors que le catalogage en format MARC ne permet que deux niveaux de description, ce qui a pour conséquence de faire disparaître sur le catalogue une partie de l'information contenue dans le classement des documents. Conçue au départ pour les documents d'archives, la DTD-EAD se révèle donc être une réponse particulièrement adaptée aux problèmes spécifiques soulevés par le catalogage des documents hétérogènes que sont les manuscrits contemporains :

*L'EAD est adaptée à tous les types de fonds d'archives : elle est applicable dès que l'on a à décrire un ensemble documentaire dont les différents éléments sont liés entre eux par une structure hiérarchique. On peut utiliser l'EAD pour décrire des fonds « classiques » de papiers, mais également des fonds iconographiques, des archives numériques, le cas échéant des fonds d'objets comme des sceaux, des médailles, des maquettes ; ou encore des fonds qui comportent tous ces différents types de documents. On peut l'utiliser pour décrire des fonds au sens propre ou des collections factices, ou même des collections constituées pour l'occasion (par exemple un regroupement thématique de manuscrits isolés). De même, l'EAD est adaptée à divers types d'instruments de recherche. Si l'EAD est conçue à l'origine pour des inventaires et des répertoires, elle permet aussi tout à fait de restituer par exemple des catalogues séquentiels de manuscrits (...). Elle peut s'adapter à des inventaires sommaires comme à des descriptions analytiques très précises.<sup>71</sup>*

La DTD-EAD est encore un standard récent en France : sa traduction en français, contrôlée par l'AFNOR, est en cours d'élaboration. Cependant, certaines réalisations ont déjà été effectuées. Les Archives Nationales ont déjà mis en ligne certains de leurs inventaires rédigés sous ce format. Un test d'adaptation à ce standard a ainsi été effectué par la BnF sur le volume le plus récent de son

---

<sup>71</sup> Fabienne Queyroux. *EAD, la description archivistique encodée*. La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations. Actes des journées d'études organisées à la Maison de la Recherche les 16 et 17 janvier 2003. Ed. Isabelle Westeel et Martine Aubry. Lille : Université Charles-de-Gaulle, 2003, p. 81.

catalogue des nouvelles acquisitions françaises. Des réalisations plus ponctuelles ont également vu le jour dans d'autres bibliothèques<sup>72</sup>

Le catalogue que j'ai rédigé lors de mon stage à Albi pourrait éventuellement à plus ou moins long terme être rétroconverti selon les standards de la DTD-EAD. Les différentes zones identifiées de la notice correspondent à des éléments figurant dans cette norme, même si dans certains cas une adaptation est nécessaire. J'ai essayé de la façon la plus rigoureuse possible de respecter un modèle de notice préétabli, qui comporte toujours les mêmes zones, complétées de manière normalisée dans la mesure du possible, et ceci afin de faciliter une éventuelle informatisation du catalogue. La signalisation visuelle de la structure des fonds d'archives, marquée dans un catalogue papier par de simples retraits de lignes, permettrait également de transposer le plan de classement des documents dans un catalogue utilisant les standards de la DTD-EAD, qui mettrait véritablement en évidence la description hiérarchique des fonds.

### 2.2.3 Un catalogue plus souple d'utilisation

L'utilisation de la DTD-EAD dans la rédaction d'un catalogue permet une utilisation facilitée de cet instrument de recherche par les lecteur de la bibliothèque. La généralisation progressive des instruments de recherche disponibles sur internet est permise par l'utilisation de ce standard, mais elle rend également l'utilisation de ce type de normes indispensables.

*[La diffusion sur internet des instruments de recherche implique de] mieux contextualiser les informations. En effet, lorsque les instruments de recherche sont sur l'Internet, on ne maîtrise plus la façon dont les lecteurs/chercheurs y accèdent. Il devient souvent nécessaire d'enrichir le contenu de nos catalogue et inventaires, en particulier d'informations contextuelles sur les créateurs des fonds et sur le contenu des fonds.<sup>73</sup>*

---

<sup>72</sup> Agathe Sanjuan. *Le signalement des documents d'archives en bibliothèques : l'exemple du Département des arts du spectacle de la BnF*. Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2003.

<sup>73</sup> Fabienne Queyroux. *EAD, la description archivistique encodée*. La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations. Actes des journées d'études organisées à la Maison de la Recherche les 16 et 17 janvier 2003. Ed. Isabelle Westeel et Martine Aubry. Lille : Université Charles-de-Gaulle, 2003, p. 87.

Il existe déjà un catalogue collectif de manuscrits contemporains disponible sur internet : il s'agit du *Répertoire national des manuscrits littéraires du XX<sup>e</sup> siècle*<sup>74</sup>, alimenté par l'ensemble des bibliothèques municipales françaises. Si ce catalogue reste partiel, puisqu'il ne prend en compte qu'un type de manuscrits, et est limité à une époque donnée, son objet n'en est pas moins légitime, d'autant plus que les recherches dans ce domaine sont rendues difficiles par la méconnaissance et la faible visibilité des manuscrits contemporains évoquée plus haut. Néanmoins, ce catalogue présente un inconvénient majeur : il est conçu de telle sorte que les manuscrits sont tous considérés comme des pièces isolées, indépendantes. L'appartenance d'un manuscrit à un fonds structuré est une information absente de ce catalogue.

On peut ainsi comparer la signalisation d'un des fonds Louisa Paulin à la bibliothèque municipale d'Albi dans ce répertoire et dans le catalogue imprimé qui en a été fait<sup>75</sup>. Le classement du fonds et la description hiérarchique originelle du catalogue imprimé ont complètement disparu du *Répertoire*, qui ne présente qu'un catalogue pièce à pièce des manuscrits, sans établir de lien logique entre eux. Le fait que l'ensemble de ces manuscrits constituent un fonds cohérent est également absent du *Répertoire*. Ainsi, si le *Répertoire national des manuscrits littéraires du XX<sup>e</sup> siècle* permet indéniablement une meilleure visibilité des manuscrits, à une échelle nationale, c'est au détriment d'une description complète de ces manuscrits. Le passage à un catalogue informatique, peu adapté aux exigences de catalogage des manuscrits contemporains, provoque ainsi une perte d'information conséquente. Le recours à la DTD-EAD dans la rédaction de tels instruments de recherche est donc une solution qui concilierait les deux nécessités du catalogage des manuscrits contemporains : une description détaillée et structurée, mais également une diffusion large, qui fait encore défaut actuellement.

---

<sup>74</sup> Bibliothèque nationale de France. *Répertoire des manuscrits littéraires français du XX<sup>e</sup> siècle*. [En ligne] Disponible sur [opaline.bnf.fr](http://opaline.bnf.fr)

<sup>75</sup> Nicole Le Pottier. *Catalogue du fonds Louisa Paulin*. Albi : Société des amis de Louisa Paulin, 1994, 41 p.

## Conclusion

Les termes « manuscrits contemporains » recouvrent une réalité bien souvent hétérogène. Les documents ainsi désignés sont des pièces isolées, des brouillons littéraires ou scientifiques, des lettres, mais également des ensembles constitués, de véritables fonds d'archives ; ils peuvent tout aussi bien être véritablement des manuscrits que des dactylographies ou même des imprimés, voire des documents iconographiques. C'est pourquoi la conservation d'un fonds de manuscrits contemporains soulève des difficultés précisément liées à son caractère hybride. Il est de fait malaisé de considérer ces ensembles comme de véritables fonds, tant ces pièces ont peu de caractéristiques communes, et leur traitement nécessite alors un examen au cas par cas de chaque pièce pour déterminer sa place au sein de l'ensemble. L'identification de chaque document et le classement interne des fonds constitués représentent donc des étapes indispensables de ce traitement.

Le catalogage de tels fonds ne va pas non plus sans quelques écueils à surmonter. Le catalogueur, qui effectue la synthèse écrite du travail de classement effectué auparavant, se trouve confronté à la nécessité de rendre compte de la complexité du fonds et de ses structurations internes, des natures diverses des documents conservés, par le biais d'un instrument de recherche qui doit être le plus normalisé et le plus rigoureux possible, sans disposer la plupart du temps de normes et de méthodes adaptées à ce travail. Les formats MARC couramment utilisés en bibliothèque ne conviennent pas eux non plus au catalogage de documents aussi spécifiques que les manuscrits contemporains. C'est vers la méthodologie et les instruments de recherche développés par les archivistes qu'il faut désormais se tourner. En effet, les manuscrits contemporains tels qu'ils existent aujourd'hui dans les bibliothèques sont plus proches des fonds d'archives que des manuscrits tels qu'on les considère dans le sens traditionnel du terme. Une solution de plus en plus envisagée à l'heure actuelle pour pallier les faiblesses du catalogage des manuscrits en bibliothèque est le recours à la DTD-EAD, qui est à

l'origine un standard développé pour la description des documents d'archives. L'usage de ce qui va probablement devenir une norme de description de documents dans les années à venir permet de combler la principale lacune des outils informatiques actuels de catalogage, c'est-à-dire l'impossibilité de rédiger des descriptions hiérarchisées des ensembles de documents. L'élaboration de la DTD-EAD permet d'ores et déjà le travail collectif des archivistes et des bibliothécaires. Une telle coopération favorise la mise en commun des expériences et des savoirs de chacun, qui provoque l'évolution et l'enrichissement des normes de description. Cette collaboration va dans le sens d'une signalisation et d'une visibilité optimisées des ressources, quelles qu'elles soient, et donc d'un meilleur service rendu aux lecteurs et chercheurs.

## Bibliographie

### Les manuscrits modernes et contemporains en bibliothèque

**ANGREMY Annie.** *Les manuscrits littéraires modernes à la Bibliothèque nationale.* Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français, 1989, n°144, p.14-19.

**CALLU Florence.** *Les manuscrits contemporains, de Marcel Proust à nos jours.* Bulletin de la Bibliothèque nationale, 1980, n°3, p. 125-133.

**Direction du livre et de la lecture.** *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises.* Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B, 1983.

**FAU Guillaume.** *Les fonds de manuscrits contemporains.* Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : Enssib, 2003.

**GASNAULT Pierre.** *Les manuscrits.* In : Direction du livre et de la lecture. Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises. Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1983, p. 95-108.

**GERMAIN Marie-Odile, THIBAUT Danièle (éd.).** *Brouillons d'écrivains. Catalogue de l'exposition présentée par la BnF sur le site François-Mitterrand du 27 février au 24 juin 2001.* Paris : Bibliothèque nationale de France, 2001, 199 p.

**HAY Louis (éd.).** *Les manuscrits des écrivains.* Paris : Hachette/CNRS éditions, 1993, 259 p.

**PIERROT Roger.** *Constitution, finalité, avenir des collections de manuscrits littéraires modernes depuis Victor Hugo.* In : Almuth Grésillen, Mickaël Werner

(éd.). Leçons d'écriture, ce que disent les manuscrits, textes réunis en hommage à Louis Hay. Paris : 1985, p. 7-15.

## Le catalogage des manuscrits

**Bibliothèque nationale de France.** *Répertoire des manuscrits littéraires français du XX<sup>e</sup> siècle.* [En ligne] Disponible sur [opaline.bnf.fr](http://opaline.bnf.fr)

**BOCKELKAMP Marianne, HAY Louis.** *Comment décrire un manuscrit moderne ? suivi de Standard descriptif pour manuscrits modernes.* Cahiers de textologie, 1988, n°2, p. 39-68.

**CREFF Jean-Arthur.** *Quelle informatisation pour le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France ?* Gazette du livre médiéval, n°39, 2001, p. 41-45.

**DELISLE Léopold.** *Note sur la rédaction des catalogues de manuscrits.* Bulletin des bibliothèques et des archives, 1884, t. I, p. 94-109.

**DUCHEMIN Pierre-Yves.** *BN-Opaline.* Bulletin d'information des bibliothécaires français, 2<sup>e</sup> trimestre 1994, n°163, p. 23-27.

**DUCHEMIN Pierre-Yves.** *Les réservoirs : BN-Opaline.* Bulletin d'information des bibliothécaires français, 1<sup>er</sup> trimestre 1997, n°174, p. 8-11.

**Ministère de la culture et de la communication, Direction du Livre, service des bibliothèques publiques.** *Règles pour la rédaction des notices des manuscrits modernes,* dactylographie, juin 1980, 35 ff.

**PERBOST Magali.** *Traitement et mise en valeur des manuscrits contemporains : l'exemple de la bibliothèque municipale de Toulouse.* Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 1997.

## Pratiques archivistiques

**Association des archivistes français.** *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des Archives publiques en France.* Paris : S.E.V.P.E.N., 1970, 807 p.

**Direction des archives de France.** *La pratique archivistique française.* Sous la direction de Jean Favier. Paris : Archives nationales, 1993, 630 p.

**Ecole nationale des chartes, association française de normalisation.** *Dictionnaire des archives français-anglais : de l'archivage aux systèmes d'information.* Paris : AFNOR, 1991, 251 p.

**NOUGARET Christine.** *Les instruments de recherche dans les archives.* Avec la collab. de Bruno Galland, préface de Philippe Belaval. Paris : Direction des archives de France / La documentation française, 1999, 259 p.

**TOULOUSE Sarah.** *Les documents d'archives en bibliothèque.* Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 1994, 60 p.

## Le catalogage en XML et l'utilisation de l'EAD-DTD

**BOTTIN Michel.** *BiblioML : une application de XML pour les données bibliographiques et d'autorités, compatible avec le format (Uni)marc.* La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations. Actes des journées d'études organisées à la Maison de la Recherche les 16 et 17 janvier 2003. Ed. Isabelle Westeel et Martine Aubry. Lille : Université Charles-de-Gaulle, 2003, p. 69-74.

**Direction des Archives de France.** *Informatisation de la description : la DTD EAD (Encoded Archival Description).* [En ligne] Diaporama de Catherine Dhérent.

*Une DTD pour la description d'une production documentaire, l'EAD.* Disponible dans la section « Description archivistique » sur :

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/index.html>

**LEROY Rodolphe.** *Accéder par internet au patrimoine manuscrit des bibliothèques : EAD (Description Archivistique Encodée), une solution ?* Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2002.

**QUEYROUX Fabienne.** *L'informatisation des catalogues de manuscrits : rapport à la suite d'un voyage d'étude dans cinq bibliothèques nord-américaines, septembre-octobre 1999.* Rapport dactylographié, décembre 1999, 55 p. [En ligne] Disponible sur <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Info/coop/fulb/queyroux.htm>

**QUEYROUX Fabienne.** *EAD, la description archivistique encodée.* La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations. Actes des journées d'études organisées à la Maison de la Recherche les 16 et 17 janvier 2003. Ed. Isabelle Westeel et Martine Aubry. Lille : Université Charles-de-Gaulle, 2003, p. 75-90.

**SANJUAN Agathe.** *Le signalement des documents d'archives en bibliothèques : l'exemple du Département des arts du spectacle de la BnF.* Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2003.

**The Society of American Archivists.** *Encoded archival description.* [En ligne] Disponible sur : <http://lcweb.loc.gov/ead>

Histoire et manuscrits de la bibliothèque municipale d'Albi

*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France.* Tome premier. Paris : Imprimerie nationale, 1844, p. 481-498.

*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Tome XL, supplément, tome 1. Paris : Plon-Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1902, p. 86-87.

**GRESLE-BOUGNIOL Maurice (éd.)**. *Les tarnais : dictionnaire biographique*. Albi : Archives départementales, 1996, 413 p.

**LE POTTIER, Nicole**. *La croisade de l'Albigeois : fondation de la bibliothèque d'Albi, 1790-1815*. Bulletin des bibliothèques de France, 1989, t. 34, n°2-3, p. 174-185.

**LE POTTIER Nicole**. *Catalogue du fonds Louisa Paulin*. Albi : Société des amis de Louisa Paulin, 1994, 41 p.

**MASSON Prosper**. *Complément au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Albi*, tiré-à-part de la Revue du Tarn, 1906.

**MOURANCHE, Marielle**. *Albi : bibliothèque municipale*. Patrimoine des bibliothèques de France, t. 7, Paris : Payot, 1995, p. 24-31.

**MOURANCHE, Marielle**. *Les bibliothèques d'Albi*. Pouvoirs et société en pays albigeois, éd. Philippe Nélidoff et Olivier Devaux. Toulouse : Presses de l'université des sciences sociales, 1997, p. 323-331.